Claude Renard

Dialogue des communautés et lutte de masses

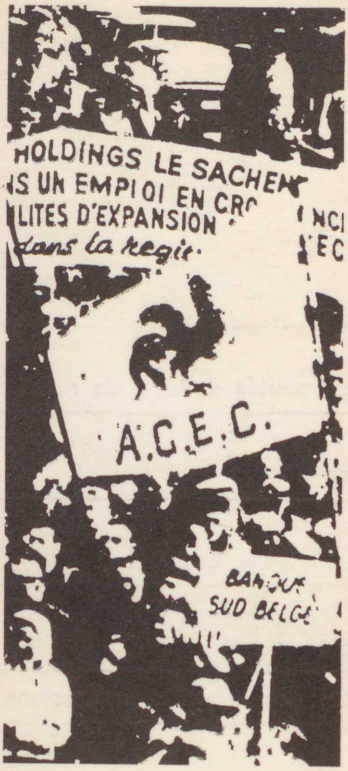

Entretien avec le compositeur Ph. Boesmans

Pierre Joye

Les classes sociales

CAHIERS MARXISTES

revue mensuelle

Nouvelle série — N° 31 (50)
8me année — janvier 1977

Sommaire

Claude Renard
Dialogue des communautés et lutte de masses p. 1

Pierre Joye
Les classes sociales p. 9

Musique :
Un entretien avec Philippe Boesmans p. 20

In memoriam
Armand Henneuse p. 25

Allemagne fédérale : les interdits professionnels p. 28

Hugues Le Paige
Les « radios libres » en Italie :
pour le meilleur et pour le pire p. 33

En diagonale
Quand Benno Besson parle de Bertolt Brecht — 44 millions de travailleuses — Systèmes de valeurs p. 40

Revues p. 46

Comité de patronage : Edmond Dubrunfaut, Robert Dussart, René Noël, Willy Peers, Roger Somville, Jean Terfve

Comité de rédaction : Jacques Aron, Jean Blume, Francis Chenot, Augustin Duchateau, Pierre Joye, Rosine Lewin, Jacques Moins, Jacques Nagels, Claude Renard, Christian Vandermotten, Jean-Paul Vankeerberghen

Rédacteur en chef : Rosine Lewin

Edité sous le patronage de la Fondation Joseph Jacquemotte

CLAUDE RENARD

Le dialogue de communauté à communauté et l'action des masses

Un sondage récent, dont les résultats ont été publiés par « Le Soir » et « Het Laatste Nieuws », a indiqué qu'une majorité de l'opinion publique en Wallonie et à Bruxelles souhaitait le succès du dialogue communautaire qui s'est ouvert le 23 novembre.

Cette indication a retenu l'attention du comité central du PCB qui, le 12 décembre dernier, a approuvé les dispositions prises par le Bureau politique et les organes régionaux du parti pour que les communistes puissent participer utilement à la négociation. Comme le soulignait d'ailleurs un appel issu du conseil régional wallon du PC, un échec de cette négociation ne serait bon ni pour la Wallonie, ni pour les autres régions, ni pour le pays.

Certes, le dialogue communautaire ne s'est pas engagé dans les meilleures conditions, mais, en même temps, il faut ajouter qu'il n'aurait même pas commencé et que la régionalisation dite préparatoire de MM. Perin et Vandekerckhove aurait encore pu durer très longtemps si les mois qui ont précédé les élections communales n'avaient été marqués par des initiatives politiques importantes émanant du mouvement ouvrier et démocratique.

En mars 1976, les communistes wallons entamèrent une campagne en faveur de la convocation après les élections communales d'Assises de la démocratie wallonne. Il s'agissait par là, disaient-ils, « d'exprimer les revendications essentielles du peuple wallon et de faire apparaître que ces revendications ne peuvent plus être éludées ». Au cours de la même période, le PSB rendit public son plan de régionalisation définitive qui, malgré certaines bavures, se situait dans la ligne de l'accord FGTB-PSB de 1974 et constituait globale-

ment un acte positif. Le MOC s'étant, lui aussi, prononcé pour une régionalisation démocratique, toutes ces initiatives ont contribué à ramener les forces vives du mouvement ouvrier sur des positions qu'elles n'auraient jamais dû abandonner dans le domaine de la réforme de l'Etat et des institutions. Cependant, l'impact de ces initiatives fut limité par leur dispersion, ce qui n'aurait pas été le cas si le PSB avait donné suite à la proposition communiste de convoquer des Assises de la démocratie wallonne. En fait, la parade de la droite était venue très vite. A l'idée des Assises de la démocratie wallonne s'opposa dès le mois d'avril la proposition Nothomb de passer directement, vers la fin octobre, au dialogue de communauté à communauté et ce fut à cette proposition que le PSB se rallia finalement dans un climat pré-électoral équivoque, beaucoup d'augures considérant alors que son retour au pouvoir était probable et même imminent. Mais cette hypothèse ne s'est pas vérifiée et, depuis le 10 octobre, certains faits nouveaux sont intervenus.

Les résultats indécis du scrutin à l'échelle nationale ont amené la droite à estimer que le retour du PSB au gouvernement ne s'imposait nullement à court terme. Après avoir donné lieu, jusqu'aux élections, à un concert de trompettes thébaines sur le thème du « rapprochement », le plan de régionalisation du PSB est donc devenu un plan parmi d'autres, sans plus.

A Bruxelles, les partis qui exigent que la capitale soit traitée comme une région à part entière ont largement gagné la bataille électorale. Sur ce point, la victoire du FDF et le succès du parti communiste ne laissent planer aucun doute, pas plus d'ailleurs que l'échec des socialistes qui, à la suite de Simonet, avaient cru pouvoir se désintéresser complètement du problème régional.

Un seul parti gouvernemental est sorti des élections communales avec une plaie béante au flanc : le RW. Surtout si on la met en parallèle avec la victoire du FDF à Bruxelles, cette défaite ne peut être expliquée que comme une condamnation, par le corps électoral, d'une politique qui a disqualifié le RW « ancienne manière » en tant que formation apte à défendre les intérêts de la Wallonie. Mais sans doute les choses n'eussent-elles pas été aussi claires si, entretemps, les principales organisations du mouvement ouvrier en Wallonie n'avaient réoccupé un terrain trop longtemps accaparé par la démagogie wallingante.

Il y a donc dans la situation qui s'est créée après le 10 octobre une série de facteurs contradictoires. Ce qui s'est passé en Wallonie, avec une intervention relativement nette du mouvement ouvrier, et à Bruxelles, malheureusement sans une telle intervention, ne permet pas à la droite de continuer à bloquer la régionalisation définitive sous prétexte de la préparer. Mais, en même temps, la stabilité électorale des principaux partis gouvernementaux en Flandre et en Wallonie ainsi que les obstacles auxquels le regroupement des progressistes continue de se heurter, même en Wallonie, autorisent la droite à aborder les négociations communautaires avec le ferme dessein d'y poursuivre ses manœuvres dilatoires et de dresser barrage sur barrage autour des structures essentielles de l'Etat unitaire.

Il est évident que le CVP constitue aujourd'hui le plus fort rempart de l'Etat unitaire, sur lequel il exerce du reste une emprise considérable. Il est dans la place et le courant d'opinion qu'il con-

trôle en Flandre est certainement celui qui, en Belgique est le moins sensible à la nécessité d'en finir avec l'unitarisme.

Mais cette constatation ne doit pas conduire à faire la part trop belle à la droite wallonne et francophone. Au niveau des grands partis bourgeois, les propagandes et les tactiques peuvent être très différenciées selon les régions, il n'en reste pas moins vrai que toutes les forces de droite se rencontrent et, d'une certaine manière, s'entraident mutuellement lorsqu'il s'agit de sauver et de perpétuer les structures fondamentales de l'Etat unitaire. Et il en est ainsi parce que ces structures sont les plus adéquates pour assurer la domination des monopoles capitalistes et pour écarter les masses des centres importants de la décision politique.

C'est en partant de cette conviction que les négociateurs communistes règlent leur attitude. Conviction qui en appelle d'ailleurs une autre : rien de décisif ne pourra se faire en Belgique dans le domaine de la régionalisation (et ce n'est pas le seul !) sans des avancées concordantes, bien que nécessairement diverses et inégales, des forces progressistes de Wallonie, de Flandre et de Bruxelles. Même s'ils ne s'expriment pas encore avec une autonomie suffisante, il existe au sein du CVP des éléments qui ne doivent pas être confondus avec la direction conservatrice de ce parti. En tant que mouvement populaire ayant des racines dans la classe ouvrière, l'ACW a son avenir et son devenir propres, distincts de ceux du CVP. Ajoutons à cela les convergences qui se sont manifestées entre les derniers congrès des Interrégionales wallonne et flamande de la FGTB et l'on admettra que Jean Gayetot a eu parfaitement raison de déclarer l'autre jour à Liège, avec un mépris justifié pour les huées de certains, qu'il se sentait plus proche d'un ouvrier flamand que d'un bourgeois wallon. Nous aussi.

Quant au fond, le parti communiste est bien armé pour affronter le dialogue communautaire puisqu'il a été le premier à élaborer un plan de régionalisation avec l'accord de ses composantes wallonne, flamande et bruxelloise. Ce plan a été déposé sur le bureau de la Chambre, sous forme de proposition de loi, le 10 juillet 1974.

Les négociateurs communistes ont demandé le vote de la loi d'application du 107 quater sous la présente législature et ils ont insisté pour que l'arrêt des textes constitutionnels à soumettre à la Constituante porte exclusivement sur les modificaions rendues logiquement nécessaire par le vote de la loi régionale.

Il est évidemment impossible de dresser une cloison étanche entre la régionalisation et la révision constitutionnelle, mais on comprend sans peine que, dans des pourparlers où bon nombre d'interlocuteurs sont en quête d'échappatoires, il n'y a pas intérêt à ouvrir des débats abstraits sur des questions qui ne pourront être résolues que plus tard.

Dans le même ordre d'idées, les négociateurs communistes ont proposé que la solution définitive des problèmes posés par les lois linguistiques actuelles soit délibérément subordonnée, dans le timing des négociations, à la création de pouvoirs régionaux capables de se faire entendre et dont l'existence même serait un facteur susceptible de « décrisper » le débat entre communautés.

Puisque des faits têtus et de moins en moins ouvertement contestés montrent qu'il existe en Belgique, entité nationale durable, deux communautés et trois régions, nous croyons qu'il faut délimiter

au plus tôt et une fois pour toutes les territoires de ces trois régions, aussi bien dans l'intérêt de celles-ci que dans celui des communautés et du pays.

Des contestations subsistent. Mais elles ne concernent finalement que quelques zones ayant une superficie réduite et quelques communes. Il s'agit en réalité de séquelles d'une évolution historique incontrôlée (et longtemps incontrôlable), séquelles dont le caractère irritant a été aggravé par une politique qui s'est refusée à reconnaître le fait régional en Belgique, d'abord ouvertement, à coups de briques tricolores (on n'a pas oublié la campagne électorale du PLP en 1971), ensuite insidieusement, et ce n'est pas fini.

Mais il s'agit précisément d'en finir. Les séquelles éliminées, la stabilité territoriale des régions devra être garantie. Il suffirait pour cela d'attribuer aux organismes politiques régionaux un droit de décision concernant toute rectification ultérieure des limites.

L'expérience de la régionalisation dite « préparatoire » confirme qu'aucune régionalisation ne pourra être crédible dans notre pays sans, au minimum, l'élection des assemblées régionales au suffrage universel, direct et proportionnel.

En d'autres termes, la régionalisation ne sera une réalité que si elle est aussi démocratique.

Quelle que soit l'appellation qu'on lui donnera, l'assemblée régionale doit, pour répondre à cette double nécessité, réunir toutes les conditions pour être l'émanation la plus fidèle possible de la région tout entière. Cette seule considération suffirait d'ailleurs à justifier l'adoption de l'apparentement régional proposé par le parti communiste.

Si l'on admet l'existence de trois régions (et de trois régions à part entière), il faut admettre aussi, logiquement, que l'assemblée régionale de Bruxelles doit être composée de telle sorte que : 1) l'ensemble des forces politiques présentes sur la scène bruxelloise puisse y être représenté; 2) les deux groupes linguistiques (avec possibilité d'apparentements politiques au-delà des clivages linguistiques) y soient représentés équitablement, sans faire obstacle à la constitution d'une majorité conforme à la volonté du corps électoral.

Or, tout cela implique bien sûr une assemblée numériquement suffisante. La proposition de loi communiste prévoit 100 membres pour chaque assemblée régionale. Ce n'est pas une question de principe, mais, à tout le moins, ne faudrait-il pas descendre en dessous du nombre actuel de conseillers d'agglomération, c'est-à-dire 83 membres.

Les communistes sont malheureusement les seuls à défendre ce point de vue, y compris à Bruxelles. Parce qu'ils envisagent d'autres assemblées que le Parlement national, soit sur le plan culturel, soit parce qu'ils restent attachés au bicaméralisme, les autres partis envisagent froidement de doter Bruxelles d'une assemblée régionale pas plus nombreuse, voire même moins nombreuse que n'importe quel conseil communal de l'agglomération. Ce serait une grave erreur. Toute la reconstruction du pays sur des bases régionales se trouverait hypothéquée au départ si, dans le respect d'un équilibre, notamment au niveau des assemblées régionales, il n'était pas établi indiscutablement qu'il existe en Belgique trois régions à part entière. Ne point traiter Bruxelles comme une région à part entière, c'est la

condamner à rester ou à redevenir rapidement, aux dépens des autres régions et du pays, un terrain d'affrontement entre communautés.

Le mal vient de ce qu'au lieu de partir des besoins des régions, on part de projets déjà arrêtés qui visent à créer un système de passerelles et d'articulations entre communautés et régions. On retombe ainsi dans les travers du centralisme. Assurément, il faudra prévoir de telles passerelles et articulations, mais on ne pourra en établir de bonnes que lorsqu'on aura réglé le problème des régions en partant de leurs besoins. Et l'on peut se douter que cette inversion des données du problème n'est pas toujours innocente.

La même remarque s'applique à la question des compétences et des matières qui avait pourtant été largement débroussaillée par les travaux du groupe des « 28 ». Là aussi il faut partir des besoins des régions si l'on veut éviter le double piège de l'énumération restrictive et de l'énumération à prétentions exhaustives, dont les effets ne pourraient être que diversement, mais également, néfastes.

Dans ce domaine, nous pensons donc qu'il faut donner aux organes régionaux (assemblées et Exécutifs) la compétence de régler, compléter ou préciser par ordonnances toute matière d'intérêt régional non réglée par la loi ou réglée seulement en termes généraux. Il faut conférer aux organes régionaux le pouvoir de modifier les dispositions d'intérêt régional des lois et réglements en vigueur dans une série de matières expressément définies : développement économique et politique de l'emploi; aménagement du territoire; infrastructure socio-culturelle et logement; politique familiale et de la santé; tutelle sur les pouvoirs locaux. Il faut créer en outre auprès des organes régionaux un Conseil économique et social ayant de larges compétences sur les plans de la consultation et de la concertation.

Pour la couverture de leurs besoins et initiatives, les régions doivent disposer d'une dotation budgétée annuellement, mais il n'est pas possible de s'en tenir là, car, si on s'en tenait là, on donnerait aux régions un statut inférieur à celui des communes qui ont, elles, un pouvoir fiscal (les provinces aussi). Il y a ici un obstacle d'ordre constitutionnel et, sur le plan de la négociation, une difficulté dans la mesure où il convient d'éviter une trop grande interférence entre la régionalisation et les premières approches de la révision constitutionnelle. Mais des solutions intermédiaires sont possibles. On peut retirer aux provinces les attributions, les recettes et les moyens administratifs immédiatement transférables aux régions; il suffit pour cela de modifier la loi provinciale. On peut aussi mettre à la disposition des régions une quotité du produit des impôts directs nationaux, proportionnelle à la part de ces impôts perçue dans chaque région.

Il est presque superflu de dire que la droite se montre peu encline à admettre le principe d'une fiscalité régionale et on la verra sans doute s'engager, le moment venu, dans des campagnes d'opposition où la démagogie antifiscale servira de paravent à sa volonté politique de réduire la région à un simple démembrement de l'Etat.

Ceci confirmerait, s'il en était besoin, que la droite wallonne et bruxelloise n'a pas renoncé à saboter la régionalisation. Mais nous en avons bien d'autres exemples. Un de ces exemples, et des plus convaincants, nous est fourni par le plan de régionalisation du PSC. Celui-ci reconnaît la nécessité d'un pouvoir régional, comment faire

autrement ? En même temps, le PSC cherche de moyen de suspendre ce pouvoir dans le vide ou, si l'on préfère, au plafond de l'Etat unitaire à la manière des festons qui ornent les salles de fêtes. Sous prétexte d'amplifier la décentralisation administrative à des niveaux subrégionaux, le plan social-chrétien vise à faire obstacle à l'unifiaction de la Wallonie sous une seule autorité régionale en amplifiant surtout les concurrences entre sous-régions. Parallèlement à cette entreprise de désarticulation de la Wallonie, morcelée en sous-régions qui se disputeraient des morceaux d'administrations, se développerait nationalement une entreprise de consolidation de certains rouages politiques destinée à adapter l'unitarisme aux circonstances. Le PSC est donc prêt à s'entendre avec d'autres formations de droite pour créer un Sénat des régions qui ne serait que la reconduction, sous un autre nom, du Sénat actuel. Cela nous donnerait un bicaméralisme à peine revu et corrigé, tout à fait conforme à la tradition qui, selon Höjer, l'historien suédois du régime parlementaire belge, fit du Sénat de 1920 un « contre-poids conservateur » à la Chambre du suffrage universel.

A l'inverse, les socialistes et les communistes se prononcent nettement pour la suppression du Sénat. Le FDF et le RW ont, quant à eux, une position plus mitigée. Ils proposent eux aussi un Sénat des régions, mais sans retour direct ou indirect au bicaméralisme. Dans leur plan de régionalisation, l'assemblée régionale porterait le nom de Sénat régional et le Sénat des régions, composé de sénateurs régionaux, ne siégerait que pour l'examen de matières bien déterminées, disons : rarement. A certains égards, cette proposition ressemble fort à un compromis avant la lettre, mais, outre le fait qu'elle amène ses auteurs à prévoir une assemblée bruxelloise étroite, pour qu'elle puisse s'emboîter dans l'institution sénatoriale commune, elle donne de sérieux atouts à la droite, car le rapport des forces actuel ne permet pas ce genre d'imprudences. Si les positions ne sont pas tranchées au départ, si les éventuels compromis de demain ne sont pas préparés par une action axée sur les besoins des régions, on peut compter que la droite trouvera le moyen de jouer son jeu. Elle finassera, elle fera mine de lâcher du lest, sa presse criera au coup de force « collectiviste », mais, en douce, le Sénat des régions fera comme les lézards estropiés qui reconstituent leur queue et il redeviendra le Sénat tout court.

En un mot comme en cent, le dialogue de communauté à communauté n'est donc pas « sorti de l'auberge ». Et il risquerait même fort de s'engager dans une impasse si aucune intervention extérieure ne venait lui donner de salutaires impulsions.

Une fois de plus, le choix est simple, « classique » même : ou bien les masses s'exprimeront et l'action parlementaire de la gauche pourra alors être efficace ou bien les parlementaires, y compris ceux de gauche, perdront beaucoup de temps à palabrer en vain.

C'est d'ailleurs en fonction de ce choix que le conseil régional wallon du parti a décidé, avec l'approbation du comité central, de relancer sa proposition de réunir des Assises de la démocratie wallonne.

Il faut d'ailleurs y penser maintenant en fonction d'une donnée nouvelle : la rupture du RW « nouvelle manière » avec le courant Perin-Gol-Knoops qui a grossi de son ruissellement centriste et réformateur les eaux mêlées et souvent usées que les avaloirs du libéra-

lisme belge absorbent libéralement depuis de nombreuses années. A partir de là, compte tenu des bases sociales du RW, une évolution démocratique de ce parti est possible, mais c'était aller trop vite en besogne que d'y voir déjà un cadre ouvert au regroupement des forces chrétiennes, comme le fit Jacques Yerna. En effet, pour les groupes chrétiens qui ont rompu avec le centrisme social-chrétien, rejoindre le RW serait retourner à un autre centrisme, un centrisme qui s'est « gauchi » par rapport à la situation antérieure, mais qui n'en reste pas moins jusqu'à nouvel ordre partie prenante d'une majorité gouvernementale dominée par le grand capital et la droite. Ce qui est vrai, toutefois, c'est que l'orientation actuelle du RW n'est pas en contradiction, au contraire, avec les efforts de ceux qui veulent que l'espace ouvert par l'article 107 quater de la Constitution soit pleinement occupé sous cette législature. Et ceci mérite attention.

En fait, tout dépend de la gauche. Il est capital que de nouvelles initiatives viennent de la gauche, de la gauche wallonne d'abord, et vite. Sinon le dialogue communautaire ne sera rien d'autre que l'occasion et le point de départ de nouvelles diversions néfastes pour le mouvement ouvrier et démocratique, pour nos communautés, nos régions, le pays lui-même.

Que ces initiatives soient prises à temps et il sera possible de rompre les barrages que la classe dirigeante a déjà placés et placera encore pour faire obstacle à une véritable régionalisation. Elles seules, en tout cas, seraient de nature à amener sur les positions de la classe ouvrière, c'est-à-dire sur les positions les plus claires et les plus démocratiques en matière de régionalisation, des courants politiques qui, tel le RW, véhiculent à la fois les idées « contestataires » et les hésitations persistantes d'une partie des couches moyennes, — couches que nous avons toujours considérées comme alliées potentielles de la classe ouvrière.

Si, malheureusement, la gauche ne prenait pas les initiatives nécessaires à temps, les effets conjugués de cette carence et des blocages de la droite se traduiraient en Wallonie par une nouvelle poussée du régionalisme petit-bourgeois. Objectivement, de par ses origines sociales, cette poussée régionaliste aurait nécessairement le caractère d'une diversion, et l'on peut compter que le nouveau PRLW de M. Perin ne négligera rien pour brouiller les cartes chaque fois qu'il en aura la possibilité.

Quant au RW, malgré son épuration à droite, une nouvelle poussée du régionalisme petit-bourgeois ne pourrait que le ramener vers le centre-droit tout en lui rendant temporairement des forces aux dépens de la gauche, en dehors et aux dépens du processus de regroupement des progressistes. M. Gendebien ne recherche peut-être pas cela, mais il paraît capable de le faire avec brio sans l'avoir recherché...

Voilà ce qui arriverait certainement si la gauche wallonne ne prenait pas à temps les initiatives nécessaires. Voilà pourquoi le parti communiste propose des Assises de la démocratie wallonne qui, parallèlement au dialogue de communauté à communauté, fusionneraient en un seul plan les projets de régionalisation définitive élaborés jusqu'ici, séparément, par le parti communiste, le parti socialiste, le RW, le MOC et d'autres mouvements démocratiques.

Depuis, lors de leur réunion de Liège du 18 décembre, les trois mouvements wallons ont fait part de leur intention de prépa-

rer pour le mois de mars 1977 soit un congrès, soit des Etats généraux qui engageraient les partis politiques et qui auraient pour thème : comment élaborer un programme commun axé sur le fédéralisme et les réformes de structure ? Puisqu'il en est ainsi, c'est une raison supplémentaire pour tous les partis politiques de s'exprimer clairement, y compris le RW qui, dans le cadre de son « retour aux sources », vient de redécouvrir timidement la liaison fédéralisme-réformes de structure. Mais, de toute manière, étant donné que le dialogue communautaire a commencé et que l'on veut en accélérer le rythme dès janvier, on ne peut pas attendre le mois de mars pour que les protagonistes du dialogue qui ont des attaches avec les travailleurs et les démocrates wallons trouvent le moyen de se concerter d'une manière ou d'une autre.

La proposition du PC ne s'oppose pas, au contraire, à l'idée d'un congrès ou d'Etats généraux (peu importe l'appellation), mais, pour qu'il y ait vraiment rencontre entre notre souci et celui des mouvements wallons, il faut à tout le moins que la préparation de ce qu'on appellera Assises, congrès ou Etats généraux permette déjà d'exprimer de façon suffisante les revendications essentielles du peuple wallon et fasse apparaître aux interlocuteurs du dialogue communautaire que ces revendications ne peuvent plus être éludées.

Le projet des mouvements wallons confirme qu'il existe à nouveau un lien entre la notion de régionalisation démocratique et celle de réformes de structure économiques, un lien qui s'est reconstitué au niveau des masses après avoir été, sinon rompu, du moins très distendu pendant plusieurs années. Ce lien, que le parti communiste a toujours considéré comme essentiel, s'est d'abord reconstitué dans les organisations syndicales auxquelles les ravages de la crise du capitalisme en Wallonie ont durement rappelé certaines vérités premières. L'accord FGTB-PSB de 1974 lui a donné un prolongement politique qui a tendance à s'affermir et à se ramifier.

C'est dire l'importance qu'a revêtue l'assemblée que l'Interrégionale wallonne de la FGTB a tenue à Hornu le 11 décembre. Du point de vue qui nous occupe, son principal mérite est d'avoir intégré la lutte pour la régionalisation dans une stratégie globale, avec tous ses niveaux interdépendants : défense du pouvoir d'achat et de la qualité de la vie; défense de l'emploi; exigence de réformes de structure économiques (et, en particulier, d'une SDR opérationnelle); exigence d'un plan économique qui, à l'encontre du plan actuel, réponde aux besoins des travailleurs et de la Wallonie elle-même. Ensemble d'objectifs dont la caractéristique commune est d'opposer de façon concrète la politique du monde du travail à la politique des monopoles capitalistes, et dans le domaine social et dans celui de l'économie et dans celui de l'organisation de l'Etat. Et c'est d'ailleurs pourquoi l'Interrégionale wallonne de la FGTB en est arrivée assez logiquement, à poser pour la première fois la question de l'indispensable « alternative » politique, d'une « alternative » progressiste. C'est un fait d'une grande importance.

Encore faut-il que les formations qui se réclament de la classe ouvrière et, principalement, le PSB fassent maintenant le nécessaire pour apporter aux revendications syndicales les appuis politiques indispensables et pour que la convergence de ces appuis se traduise le plus clairement et le plus rapidement possible.

PIERRE JOYE

Les classes sociales en Belgique

« L'histoire de toute société jusqu'à nos jours n'a jamais été que l'histoire des luttes de classes », proclamaient Marx et Engels dans le *Manifeste communiste*.

Mais que faut-il entendre par *classes* ? Comment peut-on les définir, en délimiter les contours, mesurer leur importance ? Ces questions ont suscité et suscitent encore d'innombrables discussions. Elles sont d'autant plus actuelles que l'évolution des structures sociales à laquelle nous assistons soulève une série de problèmes importants, à commencer par celui des limites de la classe ouvrière et des autres couches de travailleurs salariés et celui de l'élargissement de la base sociale du mouvement ouvrier.

LES TRANSFORMATIONS DES STRUCTURES SOCIALES

La révolution industrielle a marqué le point de départ d'un type de civilisation qui a profondément transformé la composition sociale de la population.

Pendant plus d'un siècle, ces transformations se sont opérées de façon lente et régulière. Au fur et à mesure que se poursuivait l'industrialisation, le nombre de personnes occupées dans l'agriculture diminuait tandis que celui des personnes occupées dans l'industrie et les autres branches d'activité augmentait.

Pour la paysannerie, cette régression constante s'est poursuivie et même accélérée ces dernières années. Alors qu'en 1848, plus d'un million de personnes étaient occupées dans l'agriculture en Belgique

(51 % de la population active de l'époque), on n'en comptait plus que 650.000 en 1930 et leur nombre n'atteint même plus 140.000 aujourd'hui, à peine 3,5 % de la population active.

Dans l'industrie, par contre, on a assisté à une évolution en deux temps. L'expansion de la production s'est accompagnée pendant longtemps d'un accroissement régulier du nombre de personnes occupées. Depuis vingt-cinq ans, cette progression s'est toutefois ralentie et le mouvement s'est même inversé. En Belgique, le maximum a été atteint dans les années 1930-1950, quand près de 48 % de la population active était occupée dans l'industrie et la construction. Depuis lors, le nombre de personnes qui y sont occupées tend à diminuer et, en dépit de l'augmentation considérable du volume de la production industrielle survenue entre-temps, ce secteur n'emploie plus que 42 % de la population active. Les progrès technologiques permettent en effet un accroissement de la productivité plus rapide que celui du volume de la production.

On constate par ailleurs un développement rapide de ce qu'on appelle à tort ou à raison le « secteur tertiaire », c'est-à-dire les « services » dans le sens le plus large, y compris les transports et les communications, les activités commerciales et financières, les administrations publiques, etc. Ce secteur, qui groupait à peine 12 % de la population active au siècle dernier, en occupe aujourd'hui plus de 54 %, nettement plus que l'industrie.

Une autre caractéristique de cette évolution est la *salarisation* croissante. La main-d'œuvre salariée, qui représentait moins des deux tiers de la population active en Belgique en 1950, en représente plus des trois quarts aujourd'hui.

L'importance numérique des différentes couches de salariés se modifie également. Le nombre de travailleurs manuels diminue même en chiffres absolus. En Belgique, le nombre d'ouvriers occupés (ouvriers agricoles exclus) est passé de 1.888.000 en 1930 à 1.668.000 en 1961 et à 1.515.000 en 1975. Par contre, le nombre de salariés intellectuels s'accroît constamment.

Alors qu'en 1880, les entreprises industrielles belges occupaient 25 fois plus d'ouvriers que d'employés, le nombre de travailleurs manuels occupés dans l'industrie et le bâtiment (1.075.078 au 30 juin 1975) n'est même plus quatre fois supérieur à celui des travailleurs intellectuels (274.332). Et pour l'ensemble des assujettis à l'O.N.S.S., le nombre de travailleurs manuels (1.526.394) ne dépasse plus de beaucoup celui des travailleurs intellectuels (1.450.352).

COMMENT DEFINIR LES CLASSES SOCIALES ?

Bien que nul n'ait imposé avec plus de force que lui le concept de « classes sociales », Marx n'en a jamais donné une définition d'ensemble.

Il avait envisagé de le faire dans le Livre III du *Capital*, qui est resté inachevé. *« La question qui se pose tout d'abord est la suivante : qu'est-ce qui constitue une classe ? »*, lit-on dans le chapitre LII, intitulé *« Les classes »*. Mais le manuscrit s'interrompt quelques lignes plus loin, sans que Marx ait eu le temps de répondre à la question.

Dans le début de ce court chapitre, Marx avait toutefois fait une remarque importante : même dans l'Angleterre de son époque, où la division économique de la société connaissait déjà un développement fort poussé, « *même dans ce pays la division en classes n'apparaît pas sous sa forme pure. Là aussi, les stades intermédiaires et transitoires estompent les démarcations précises...* » (1).

Le nombre de classes et fractions de classes n'est en effet jamais donné une fois pour toutes. Une formation sociale déterminée présente toujours une combinaison particulière, un chevauchement spécifique de *plusieurs* modes de production dont l'*un* exerce une influence dominante (le mode de production capitaliste, par exemple).

On se trouve donc toujours en présence d'un plus grand nombre de classes qu'il n'y aurait dans un mode de production « pur ». A une même époque, l'importance et le nombre de classes ou fractions de classe peut donc différer sensiblement d'un pays à l'autre selon le degré de leur évolution économique et sociale.

Cela explique pourquoi Marx distingue *sept* classes ou fractions de classe dans « *La lutte de classes en France (1848-1850)* » alors qu'Engels en dénombre *huit* dans « *Révolution et contre-révolution en Allemagne* » (écrit en 1851-1852), les deux nomenclatures présentant du reste des différences sensibles. Aux alentours d'une même date (1850), la structure sociale de ces deux pays, où le capitalisme s'était développé à un rythme inégal, différait notablement.

Pour les mêmes raisons, la constellation des classes et fractions de classe se modifie dans un même pays à mesure qu'évolue les différents modes de production.

Dans *Le Capital*, par exemple, Marx déclare que « *les salariés, les capitalistes et les propriétaires fonciers constituent les trois grandes classes de la société moderne fondée sur le système de production capitaliste* » (2).

De nos jours, l'importance des propriétaires fonciers a fortement diminué. Dans les pays développés, cette classe s'est résorbée dans la bourgeoisie dont elle constitue tout au plus une fraction, un groupe particulier. En même temps, des transformations profondes se sont du reste produites au sein de la classe des capitalistes, qui est beaucoup moins homogène. A côté d'une *moyenne bourgeoisie*, qui reste numériquement importante (on compte près de 50.000 entreprises industrielles et commerciales occupant de 5 à 250 salariés en Belgique), il existe une *grande bourgeoisie* qui contrôle, à titre individuel ou collectif, les principaux moyens de production, grande bourgeoisie au sein de laquelle on peut distinguer un noyau plus réduit, celui des dirigeants des groupes industriels et financiers monopolistes.

QU'EST-CE QU'UNE CLASSE SOCIALE ?

Une des meilleures définitions des classes sociales a été proposée par Lénine : « *On appelle classes de vastes groupes d'hommes qui se distinguent par la place qu'ils occupent dans un système historiquement défini de production sociale, par leur rapport vis-à-vis des*

(1) « *Le Capital* ». Editions sociales, Paris. Livre III, tome III, p. 259.
(2) « *Le Capital* ». Livre III, tome III, p. 259.

moyens de production, par leur rôle dans l'organisation sociale du travail, donc par les modes d'obtention et l'importance de la part de richesses sociales dont ils disposent. Les classes sont des groupes d'hommes dont l'un peut s'approprier le travail de l'autre, à cause de la place différente qu'il occupe dans une structure déterminée, l'économie sociale » (3).

Cette définition, Lénine l'a formulée incidemment dans une petite brochure consacrée pour l'essentiel à un tout autre thème : la signification des « samedis communistes » organisés par les travailleurs russes dans l'été 1919. Elle a le mérite de souligner la liaison de chaque classe sociale avec l'ensemble de la société à une étape donnée de son évolution, de mettre l'accent sur des critères essentiels : le rôle que cette classe tient dans la production, la possession ou non des moyens de production, l'appropriation du travail d'autrui.

Si cette définition est satisfaisante comme définition générale, elle doit toutefois être complétée par deux raisons.

Tout d'abord, il ne faut pas perdre de vue que le passage d'un mode de production à un autre ne fait pas disparaître toutes les caractéristiques du stade antérieur. Comme Marx l'avait noté, les rapports de production dominants à un moment donné intègrent, tout en les transformant, une fraction plus ou moins importante des rapports sociaux antérieurs.

De plus, si la place qu'elles occupent dans la production, c'est-à-dire dans la sphère *économique*, détermine *principalement* les classes sociales, elle ne les détermine pas *exclusivement*. L'économique a un rôle déterminant dans un mode de production et dans une formation sociale, mais le politique, l'idéologique, le culturel, bref la superstructure, ont également un rôle très important et doivent être pris en compte dans une conception globale des rapports sociaux.

LE « TRAVAILLEUR COLLECTIF »

« *Le prolétariat,* disait « Le Manifeste communiste », est la classe *des ouvriers modernes qui ne vivent qu'à la condition de trouver du travail* ». Privée de la propriété des moyens de production, la classe ouvrière n'a que sa force de travail à vendre. Elle est obligée de la vendre aux capitalistes, propriétaires des moyens de production, qui vivent ainsi de l'exploitation du travail salarié des ouvriers.

C'est pour cela que les fondateurs du marxisme ont affirmé que « *le prolétariat seul est une classe vraiment révolutionnaire* » : à cause de sa position dans le processus de production. Ne possédant pas de moyens de production, la classe ouvrière a plus qu'aucune autre classe intérêt à leur socialisation, à l'instauration du socialisme.

Mais que faut-il entendre par classe ouvrière ?

A l'époque de Marx, la réponse allait de soi. Les ouvriers étaient vraiment des « prolétaires » qui n'avaient que leurs enfants pour patrimoine. Comme le dit « Le Manifeste », ils étaient « *sans propriété* », ils n'avaient « *rien à sauvegarder qui leur appartienne* », ils n'avaient « *rien à perdre que leurs chaînes* ». Et l'accumulation du capital en-

(3) Lénine. « *La grande initiative* ». Œuvres complètes, tome 29, p. 425.

traînait pour eux « *une accumulation de pauvreté, de souffrance, d'ignorance, d'abrutissement, de dégradation morale, d'esclavage* »(4).

Dans les pays capitalistes développés, la classe ouvrière présente aujourd'hui un visage fort différent. Les luttes qu'elle a menées aussi bien que les exigences mêmes du développement des forces productives ont profondément modifié ses conditions de travail et d'existence.

Le fait que beaucoup d'ouvriers soient à présent des travailleurs hautement qualifiés dont le travail réclame largement autant de capacités intellectuelles que d'efforts physiques n'a pourtant pas changé pour autant la position de la classe ouvrière dans la production. Et la propriété d'une auto, d'un poste de télévision, d'un frigo, le fait qu'il ait pu conquérir un niveau de vie plus décent n'empêchent pas un ouvrier d'être un ouvrier. Bien plus, l'élévation de son niveau culturel lui permet de prendre plus aisément conscience de la nécessité de transformer radicalement la société et l'expérience montre que les travailleurs les plus qualifiés et les mieux payés sont souvent les plus combatifs dans les luttes quotidiennes.

Les transformations qui se sont opérées dans les conditions de travail et d'existence de la classe ouvrière n'ont-elles pas supprimé la ligne de démarcation qui la séparait d'autres couches de travailleurs salariés, les employés, les techniciens, voire même les ingénieurs et les cadres ?

La *salarisation croissante* rend cette question d'autant plus actuelle que, parmi les salariés, le nombre de travailleurs intellectuels augmente rapidement tandis que celui des travailleurs manuels tend à diminuer.

Du point de vue *strictement économique*, la réponse est simple. Qu'il s'agisse d'ouvriers, d'employés, de techniciens, d'ingénieurs, de cadres, tous les salariés font partie de la « classe ouvrière dans le sens large » puisqu'ils ne possèdent pas de moyens de production et vendent leur force de travail.

« *En économie politique, il faut entendre par prolétaire le salarié qui produit le capital et le fait fructifier, et que M. Capital jette sur le pavé quand il n'en a plus besoin* », écrivait Marx (5). Dans la production capitaliste, tous les salariés sont des organes du « *travailleur collectif dont les différents membres participent au maniement de la matière à des degrés très divers, de près ou de loin, où même pas du tout* » (6).

Et Marx explicita cette idée en donnant des exemples. « *Avec le développement du mode de production spécifiquement capitaliste, où beaucoup de travailleurs collaborent à la production de la même marchandise, le rapport immédiat de leur travail à l'objet de la production doit nécessairement être très différent. Par exemple, dans une fabrique, les manœuvres ne participent pas directement au travail de la matière première. Les travailleurs surveillant ceux qui participent directement à ce travail en sont encore plus éloignés, l'ingénieur a encore un autre rapport et travaille principalement avec sa seule tête, etc. Mais la totalité de ces travailleurs, qui possèdent des*

(4) « *Le Capital* ». Livre I, tome III, p. 88.
(5) « *Le Capital* ». Livre I, tome III, p. 25.
(6) « *Le Capital* ». Livre I, tome II, p. 183.

puissances de travail de valeur différente, produit un résultat qui s'exprime dans une marchandise ou un produit matériel; et tous ensemble, comme atelier, ils sont la machine de production vivante de ces produits » (7).

LE CRITERE DU « TRAVAIL PRODUCTIF »

Si tous les travailleurs manuels et intellectuels qui ne possèdent pas de moyens de production et vendent leur force de travail font partie du « travailleur collectif », des différences n'en subsistent pas moins entre les différentes catégories de salariés : ouvriers, employés, techniciens, ingénieurs, cadres, etc.

Quel est dès lors le critère qui détermine l'appartenance à la *classe ouvrière ?* Le travail ouvrier se définit-il comme un travail essentiellement *manuel ?* Comme l'écrit Claude Quin dans une excellente étude consacrée aux classes sociales, « *cette assimilation est fréquente, mais elle n'est pas justifiée pour autant. Marx a toujours pris soin d'éviter toute confusion à cet égard... Dans la production capitaliste, l'activité intellectuelle et scientifique est effectivement séparée et isolée du travail manuel. Mais l'essor des forces productives et la complexité progressivement croissante des processus de production ont rendu de plus en plus difficile le maintien rigide de cette séparation. Non seulement un nombre accru de salariés non manuels travaille directement dans la production, mais travail manuel et non manuel tendent à interférer au niveau même de l'atelier* » (8).

Cette interpénétration croissante des activités manuelles et intellectuelles est du reste la source de nombreux litiges portés devant les Tribnaux du travail qui sont appelés à se prononcer sur le cas de travailleurs licenciés qui réclament le statut d'employé pour bénéficier d'un préavis plus long. Ce problème a fait le thème de la mercuriale prononcée par l'avocat général, M. Gaston Kreit, à la dernière séance de rentrée de la Cour de travail de Liège. « *Les progrès de la technique ont modifié fondamentalement le mode l'exécution du travail manuel,* constata-t-il. *Les limites de celui-ci sont donc devenues plus malaisées à discerner* ». Et de citer parmi les cas que les tribunaux du travail eurent à trancher, celui de dix-huit travailleurs de laminoir qui avaient pour mission d'aiguiller correctement des lingots en fonction d'un programme préétabli. La modernisation de l'équipement a fait en sorte que ces travailleurs ont quitté l'atelier pour exécuter leur tâche dans un bureau séparé et en utilisant un matériel sophistiqué. Le tribunal a estimé que leur mission n'avait pas changé bien qu'elle eût été facilitée par le recours à une technique moderne (9).

Il arrive du reste que les tribunaux du travail statuent de façon différente pour la même profession : Liège considère généralement que les contremaîtres sont des ouvriers tandis que Gand leur accorde parfois le bénéfice du contrat d'emploi. Et la mensualisation des

---

(7) « *Théories sur la plus-value* ». Editions sociales, Paris, 1974. Tome I, pp. 480/481.

(8) Claude Quin. « *Classes sociales et union du peuple de France* ». Editions sociales, 1976. Pages 41-42.

(9) « *La Cité* », 10 septembre 1976.

rémunérations de certaines catégories d'ouvriers confère à ceux-ci le statut juridique d'employés.

TRAVAIL MANUEL ET NON MANUEL

Quels sont dès lors les caractères spécifiques de la classe ouvrière ? Le souci de trouver un critère s'appuyant sur l'autorité de textes de Marx a incité certains auteurs à se référer à la notion du « travail productif ».

Plusieurs auteurs français, E. Terray, E. Duménil et N. Poulantzas notamment, adoptent ce critère sans réserve aucune dans des textes où ils examinent divers aspects du problème (10). Claude Quin, dont l'étude prolonge les analyses du *Traité marxiste d'économie politique* du P.C.F., le fait également, mais de façon beaucoup plus nuancée.

Précisons que la notion de travail productif n'a aucune implication morale. Production et utilité sociale ne se confondent pas. Le caractère productif ou non du travail s'apprécie en situant celui-ci dans un mode de production donné. Et c'est *du point de vue de la production capitaliste* que Marx a défini le *travail productif*, tout au moins dans les textes auxquels il est fait référence pour délimiter les classes sociales en recourant à ce critère.

C'est donc *dans le sens de la production capitaliste* que, pour Marx : « *Seul est productif le travail qui crée une plus-value, dont le produit contient donc une valeur supérieure à la somme des valeurs consommées pendant sa production...* » (11).

Ce concept de travail productif peut-il servir de critère pour définir les classes sociales ? Peut-on affirmer, comme le fait par exemple N. Poulantzas, que « *selon Marx, ne font partie de la classe ouvrière que les salariés relevant du capital productif, car il est le seul qui produise de la plus-value. Les salariés qui relèvent de la sphère de la circulation et de la réalisation de la plus-value, c'est-à-dire du capital commercial et du capital bancaire, ne font pas partie de la classe ouvrière* » (12).

Dans l'étude approfondie qu'il a consacrée au travail productif, Jacques Nagels n'a pas abordé le problème, l'objet de son analyse étant bien assez vaste. Il y exprime toutefois l'idée qu'il ne faut pas considérer les notions de travail productif comme centrales pour l'analyse des rapports sociaux entre classes (13). Dans un article ultérieur, Nagels a confirmé qu'à son avis, « *le caractère productif ou non de certaines activités d'une couche sociale, d'une profession ou d'un groupe d'hommes ne constitue certainement pas le seul critère pour évaluer leur rôle dans la lutte des classes* », même s'il s'agit « *d'un critère dont on ne peut faire abstraction* ». Et par la

---

(10) E. Terray. « *Prolétaire, salarié, travailleur productif* ». « Contradictions », n° 2, 1972, et « *Travailleurs productifs et improductifs, leur appartenance de classe* ». « Contradictions », n° 3, 1973; Gérard Duménil. « *La position de classe des cadres et employés* — Grenoble, 1975; Nicos Poulantzas. « *Les classes sociales dans le capitalisme d'aujourd'hui* ». Paris, 1974.

(11) « *Théories sur la plus-value* ». Tome I, p. 33.

(12) N. Poulantzas, *op. cit., p. 93.*

(13) Jacques Nagels. « *Travail collectif et travail productif dans l'évolution de la pensée marxiste* ». Bruxelles, 1974.

suite, polémiquant avec certaines thèses développées par E. Terray, il a précisé pourquoi il ne lui semble pas exact de considérer le travail productif comme unique critère pour définir la classe ouvrière et, plus généralement, une classe sociale (14).

Je crois qu'il faut faire un pas de plus. A mon avis, le concept de travail productif ne peut *pas* servir de critère pour la détermination des classes sociales. Et cela pour des raisons de deux ordres. Pour des raisons fort terre à terre : parce que le recours à ce critère peut conduire à des conclusions aberrantes. Et pour des raisons théoriques que je développerai ensuite.

Voyons d'abord à quels résultats peut aboutir le recours au critère du « travail productif ».

Un premier exemple chiffré. Admettre que seuls les salariés qui produisent de la plus-value font partie de la classe ouvrière conduirait à estimer qu'en Belgique, plus de 400.000 travailleurs *manuels* assujettis à l'O.N.S.S. ne sont pas des ouvriers. Comme les travailleurs occupés dans la distribution et les « services » ne créent pas directement de la plus-value, les 172.000 travailleurs *manuels* occupés dans le commerce de gros et de détail et le secteur de l'hôtellerie, les 26.000 travailleurs *manuels* occupés dans les institutions de crédit, les assurances et les agences de location de biens et les 170.000 travailleurs *manuels* occupés dans les divers services sociaux, personnels et domestiques ou dans les administrations publiques ne seraient pas des ouvriers. Quant aux 78.000 travailleurs *manuels* occupés dans les transports et communications, leur appartenance à la classe ouvrière varierait dans certains cas selon les jours : comme le transport des marchandises est « productif » et celui des voyageurs « improductif », un conducteur de locomotive serait ouvrier ou non selon le genre de train qu'il est chargé de conduire !

Les conclusions auxquelles aboutissent les auteurs qui recourent de la façon la plus schématique au critère du « travail productif » sont tout aussi édifiantes. E. Terray en arrive à estimer que « *les cadres en tant que catégorie sociale font partie de la bourgeoisie* » (15). Et dans une étude qui contient pourtant souvent des vues fort pénétrantes, G. Duménil exprime des idées aussi contestables. Se référant à des textes de Marx, il rappelle que le travail de surveillance et de direction effectué par le capitalisme individuel (le travail de « chef d'orchestre ») est un travail producitf (encore que le gain du capitaliste dépende de l'intensité avec laquelle il exploite le travail salarié et non de l'effort que lui coûte cette exploitation), mais que lorsque leur capital grandit, les capitalistes se déchargent de ces fonctions sur une espèce particulière de salariés, les cadres et employés. Ce qui l'amène à estimer que « *le groupe des cadres et employés, considéré dans son ensemble, apparaît, de plus en plus, comme le substitut du capitaliste* » et « *constituerait à ce titre une fraction nouvelle de la bourgeoisie* » (16).

Il s'agit certes d'exemples extrêmes mais le fait que certains auteurs puissent arriver à de telles conclusions en partant du con-

---

(14) Jacques Nagels. « *Réflexions sur le travail productif* », « Contradictions », n° 5 et « *Quelques observations sur les articles de E. Terray sur le travail productif* », « Contradictions » n° 6.

(15) E. Terray. « Contradictions », n° 2, p. 112.

(16) G. Duménil, *op. cit.*, p. 101.

cept du « travail productif » montre que celui-ci ne peut pas servir de critère pour déterminer le caractère des classes sociales et leur rôle dans la lutte des classes.

En réalité, les textes que Marx a consacrés au travail productif et improductif ne se fixent nullement pour but d'analyser les rapports sociaux et de déterminer l'appartenance à la classe ouvrière. Ils se situent *sur un autre plan.*

Marx a rédigé ces textes dans le cadre d'une étude historique des *théories de la plus-value* comprenant une analyse des idées des économistes qui l'avaient précédé. Les mercantilistes pour lesquels seules sont productives les branches d'activité dont l'exportation des produits rapporte plus que leurs coûts. Les physiocrates qui, en dépit de leur conception erronnée selon laquelle seul le travail agricole est productif, ont raison quand ils déclarent que seul le travail qui crée un produit net est productif. Adam Smith qui fait un pas de plus en définissant le travailleur productif comme celui qui, non seulement reproduit au capitaliste toute la valeur des moyens de subsistance contenue dans son salaire, mais la reproduit avec profit.

Ce sont ces théories que Marx examine de façon critique afin de montrer quelle est l'origine réelle de la plus-value dans la production capitaliste. Il souligne du reste que le travail productif comme le travail improductif y *« sont toujours considérés du point de vue du possesseur d'argent, du capitaliste, et non pas de celui du travailleur »* (17). C'est dans ce sens, *dans le sens de la production capitaliste,* que le travail est seulement productif dans la mesure où il crée de la plus-value.

Cette analyse de l'origine de la *plus-value* constitue une abstraction préalable nécessaire où Marx n'examine pas comment cette *plus-value* sera répartie sous forme de *profit.* De même que lorsqu'il analyse le concept de la *valeur,* il n'aborde pas le fait que les marchandises ne s'échangent pas à leur *valeur* en production capitaliste parce que la détermination de leur *prix* est influencée par toute une série de facteurs.

Les textes que Marx a consacrés au travail productif sont importants pour comprendre la genèse du capitalisme industriel et le procès de l'accumulation du capital *dans son ensemble.* Une fois l'analyse théorique de la valeur et de la plus-value effectuée à l'échelle de la société capitaliste, le problème se pose toutefois sur un autre plan.

Le *profit* perçu par le capitaliste ne se mesure pas en fonction de la plus-value créée directement par les ouvriers de *son* entreprise mais en fonction de la dimension de son capital. Il s'égalise à l'échelle de la société et le taux *moyen* du profit dépend du degré d'exploitation du travail *total* par le capital *total.* Sinon, les entreprises qui utilisent une technologie avancée et emploient donc peu de main-d'œuvre par rapport à leur capital total (les entreprises pétrolières, par exemple), réaliseraient beaucoup moins de profits que celles qui occupent beaucoup d'ouvriers. Comme Marx l'écrit, en prenant une hypothèse limite, un capitaliste qui, dans sa sphère de production ,n'emploierait pas de capital variable, partant pas d'ouvriers, retirerait tout autant son profit du surtravail non payé à l'échelle de

(17) *« Théories sur la plus-value »,* Tome I, p. 168.

la société qu'un capitaliste qui n'utiliserait pas de capital variable et dépenserait tout son capital en salaires. Pour les mêmes raisons, les entreprises dont les activités se déroulent dans le procès de circulation et sont donc « improductives » (les entreprises commerciales, par exemple), prélèvent leur part de la plus-value créée à l'échelle de la société par les travailleurs « productifs ». « *Chaque capitaliste individuel participe à l'exploitation de toute la classe ouvrière par l'ensemble du capital* » (18).

Pour le capitaliste, il importe donc peu que ses activités se déroulent dans le secteur « productif » ou « improductif ». « *Tout comme le travail non payé de l'ouvrier crée directement de la plus-value pour le travail productif, le travail non payé du salarié commercial procure au capital marchand une participation à cette plus-value... Bien que ce travail non payé ne crée pas de plus-value, il lui procure cependant de l'appropriation de plus-value, ce qui, pour ce capital, aboutit au même résultat* » (19).

Il en va de même pour les salariés. A *cet égard*, la situation des ouvriers et employés occupés dans une entreprise industrielle ou dans une entreprise commerciale est exactement la même et, pour les derniers, le fait qu'ils ne participent pas à la création de plus-value n'a aucune importance. « *Le travailleur commercial ne produit pas directement de la plus-value mais le prix de son travail est déterminé par la valeur de sa force de travail, donc par ce qu'il en coûte de la produire. Cependant, l'exercice de cette force de travail comme effort, dépense d'énergie et d'usure, tout comme pour n'importe quel autre salarié, n'est nullement limité par la valeur de sa force de travail. Son salaire n'est donc pas nécessairement en rapport avec la masse de profit qu'il aide le capitaliste à réaliser. Ce qu'il coûte et ce qu'il rapporte au capitaliste sont des grandeurs différentes. Il lui rapporte non pas parce qu'il crée directement de la plus-value, mais parce qu'il contribue à diminuer les frais de réalisation de la plus-value, en accomplissant du travail en partie non payé* »(20).

CLASSE ET CONSCIENCE DE CLASSE

Tout ceci ne signifie pas que l'ensemble des travailleurs salariés forme une seule masse indifférenciée. Des différences subsistent entre les ouvriers, les employés, les techniciens, les cadres. Mais l'important n'est pas que des différences existent encore, c'est qu'elles s'atténuent et que le nombre total de travailleurs — manuels et intellectuels — qui ont des raisons objectives de combattre le régime capitaliste ne cesse de croître.

Marx avait déjà noté que « *la production capitaliste ne produit pas seulement de la marchandise et de la plus-value; elle reproduit, et dans des proportions toujours croissantes, la classe des ouvriers salariés; elle convertit l'énorme majorité des producteurs directs en ouvriers salariés* » (21).

Les faits le confirment et deux éléments jouent à cet égard un grand rôle : l'essor scientifique et technique qui marque notre épo-

(18) « *Le Capital* », Livre III, Tome I, p. 211.
(19) « *Le Capital* », Livre III, Tome I, p. 303.
(20) « *Le Capital* », Livre III, Tome I, p. 309.
(21) « *Le Capital* », Livre II, Tome I, p. 35.

que et les progrès rapides et liés entre eux de la concentration capitaliste et de la salarisation.

Les transformations qui s'opèrent ainsi dans les structures sociales confèrent une importance particulière aux conditions dans lesquelles se développent la conscience de classe et l'idéologie propre à chaque classe. Car la détermination économique d'une classe — la place qu'elle occupe dans la production — ne saurait épuiser son contenu. Toute une série de déterminations sociales, culturelles et idéologiques propres à chaque classe ou couche sociale interviennent. Car les hommes ne se définissent pas seulement par des critères économiques. D'autres éléments déterminent aussi leur comportement, notamment des critères subjectifs, l'idée qu'ils se font de leur rôle et de la place qu'ils tiennent dans la société. Toute classe n'est du reste pleinement constituée qu'à partir du moment où apparaît une solidarité entre ses membres dont l'existence suppose une *prise de conscience de classe.*

Depuis un siècle, la conscience socialiste a pénétré profondément dans de larges couches de travailleurs. La force du mouvement ouvrier ne provient pas seulement de sa masse numérique, mais aussi du rayonnement de ses conceptions théoriques, de la puissance d'une conscience de classe qui s'est enrichie des expériences accumulées par les travailleurs au cours de leurs luttes. Mais la nécessité de transformer les structures de la société n'est pas encore perçue par l'ensemble des travailleurs — manuels et intellectuels, salariés et indépendants — qui subissent, à des degrés divers, les conséquences de l'exploitation capitaliste.

Une des tâches les plus importantes du mouvement ouvrier est de faire pénétrer cette *conscience socialiste* parmi ces couches très larges de travailleurs. Cela confère une importance accrue à la *lutte théorique* qui constitue, au même titre que la lutte politique et la lutte économique, une des formes essentielles de la lutte pour le socialisme.

Entretien avec Philippe Boesmans

Nous avons rencontré un compositeur heureux : Philippe Boesmans.

Né voici quarante ans au Limbourg, il vit à Liège après avoir longuement transité à Bruxelles. Il semble donc permis de le qualifier de compositeur belge. Le Prix Italia lui a été décerné en 1971 pour son œuvre « Upon la mi »; le premier de ses enregistrements (avec précisément « Upon la mi ») a obtenu le Prix des discophiles, tandis que le deuxième (avec « Intervalles ») bénéficiait de trois distinctions appréciables, dont le Grand prix de la presse belge, pour la musique contemporaine.

Philippe Boesmans travaille beaucoup, et notamment à la RTB-Liège, où il est producteur au troisième programme. Il a répondu avec sérieux et gentillesse aux questions des Cahiers marxistes.

— Comment est formé, vit et travaille un compositeur, en Belgique aujourd'hui ? C'est un domaine qui apparaît mystérieux et que des films et biographies romancées ne contribuent pas à éclairer.

P.B. : Il faut tout d'abord préciser que le métier de compositeur n'existe pas dans notre pays ni dans les pays voisins, en ce sens qu'un compositeur ne peut vivre de sa composition. Même des compositeurs tels que Boulez et Berio sont obligés d'enseigner, de diriger ou d'exercer une autre fonction musicale. Seuls échappent à cette servitude certains compositeurs de musique de variétés ou de

films, ou des auteurs-arrangeurs dépendant directement de firmes commerciales. Cela rend souvent le travail d'un compositeur très difficile. Je connais par exemple personnellement des compositeurs qui, au départ, réalisaient des choses très intéressantes et très prometteuses mais qui ont été contraints, vu le manque de temps, d'abandonner graduellement l'écriture musicale. Il est évident que dans ces conditions, ils se sentent de moins en moins motivés pour la recherche musicale.

Pour ce qui est de la formation des compositeurs, elle se trouve dans un état relativement lamentable. Pratiquement tous les compositeurs ont suivi l'enseignement musical traditionnel, c'est-à-dire les Conservatoires. C'est ainsi que pendant des années les étudiants sont contraints d'écrire des exercices musicaux dans les cours d'harmonie, de contrepoint et de fugue, basés sur un siècle et demi d'histoire de la musique. C'est une pratique aliénante.

Notre enseignement musical considère donc le 18e siècle et une partie du 19e siècle comme une vérité musicale objective par laquelle il faut nécessairement commencer et que, dans nos Conservatoires, on dépasse rarement. Ceci m'amène à une réflexion : on peut comprendre facilement par exemple que, dans une Académie de dessin, les étudiants apprennent d'abord à dessiner de façon réaliste, c'est-à-dire à observer les proportions. Je ne prétends pas qu'il faudrait commencer par là, je n'ai pas d'idée là-dessus, mais l'apprentissage du dessin réaliste me paraît plus justifiable que les cours d'écriture des Conservatoires qui prétendent prendre comme vérité une petite partie de notre histoire musicale, comme si rien d'autre n'avait existé avant et après.

Tout ceci amène une floraison de compositeurs qui réécrivent cette musique qu'ils ont apprise en y ajoutant quelques fausses notes, ce qui peut donner un semblant de modernisme.

Il y a bien sûr des cours de composition mais ils sont donnés, à part quelques exceptions, par des compositeurs qui eux-mêmes pratiquent cet académisme de fausse modernité. De nouveaux cours ont été créés au Conservatoire, centrés sur l'analyse. C'est ce qui me paraît le plus intéressant aujourd'hui pour un apprenti-compositeur : prendre connaissance de façon très approfondie, des musiques de toutes les époques, que ce soit le moyen-âge ou l'époque contemporaine. Il me semble qu'apprendre à composer est une chose impossible. On ne peut pas enseigner l'imagination, mais on peut acquérir un certain métier en prenant connaissance des modèles les plus pertinents. C'est à travers les grandes œuvres du répertoire qu'on apprendra le mieux les techniques d'orchestration et de composition.

— La technique n'a-t-elle pas en tout état de cause, une grande importance dans la composition — et dans ta composition ?

P.B. : Je crois que la technique et l'esthétique sont inséparables. Pour pouvoir inventer de nouvelles choses il faut également inventer de nouvelles techniques, que ce soient des techniques théoriques de composition ou que ce soient de nouvelles techniques instrumentales. On peut observer, dans l'histoire de la musique, surtout à partir du 19e siècle, que les œuvres instrumentales étaient toujours un peu trop difficiles à jouer pour leur époque. Etant donné que les

compositeurs inventaient une nouvelle musique, ils étaient obligés de traiter autrement les instruments et il a toujours fallu un certain nombre d'années avant que ces nouvelles techniques soient assimilées. Un exemple : à l'époque de Liszt il n'y avait vraiment que lui-même qui pouvait jouer ses œuvres au piano. Aujourd'hui, dans les concours de piano des conservatoires, presque tous les élèves présentent à leur programme des études parmi les plus difficiles de Liszt. Actuellement il n'y a que très peu de pianistes capables de jouer la 2e Sonate de Boulez, étant donné que cette technique pianistique n'est pas du tout assimilée.

Un des problèmes qui se posent aujourd'hui au compositeur est qu'une variété incroyable de nouvelles techniques musicales a fait irruption depuis une vingtaine d'années et, à mon avis, ce foisonnement ne facilite pas la création. Je pense notamment aux moyens électro-acoustiques. Etant donné la diversité des matériaux mis à la disposition des compositeurs, ceux-ci sont souvent dominés et possédés par cette richesse. Le problème est de pouvoir se limiter et de pouvoir se façonner un langage et une grammaire musicale à partir de ces nouvelles techniques. En ce qui me concerne, excepté quelques musiques fonctionnelles (films, théâtre...) j'ai toujours écrit mes œuvres pour l'outil existant; c'est-à-dire : musicien soliste, orchestre symphonique, ensembles instrumentaux.

C'est encore le cas d'une œuvre pour piano solo et un ensemble instrumental qui m'a été commandée par le Festival de Metz.

— Tu viens de parler d'une commande. On sait que les plus grands compositeurs ont écrit « sur commande ». Dans quelle mesure une commande t'aide-t-elle, dans quelle mesure te gêne-t-elle ?

P.B. : En ce qui me concerne, et je crois qu'il en va de même pour mes collègues, je considère que les commandes constituent une aide. Je n'en ai pas eu beaucoup jusqu'à présent, mais il m'en est venu soudain quelques-unes — notamment pour le Festival de Metz, via les Affaires Culturelles françaises et une autre pour l'I.R.C.A.M. Je pense que c'est très utile parce que non seulement le compositeur est payé mais encore parce qu'il a ainsi l'assurance que son œuvre sera exécutée, et cela est l'essentiel, car une œuvre musicale n'existe vraiment que si elle est exécutée. Je connais des compositeurs de ma génération dont les œuvres remplissent les tiroirs. L'aide apportée par les Festivals de Musique contemporaine a néanmoins un aspect inquiétant : une politique qui vise à multiplier les créations mondiales aboutit en fait à ce que les œuvres ne sont jouées qu'une seule fois. Tout se passe comme si notre société « de consommation » exigeait, sur ce terrain aussi, des produits toujours nouveaux, toujours uniques. Or, en dehors des festivals spécialisés, la musique contemporaine est peu jouée. Dès lors, la politique des « premières auditions » est en passe de se transformer en politique des « dernières auditions » et cela est vraiment tragique. Il faut cependant soutenir aujourd'hui ces Festivals de Musique contemporaine puisqu'ils sont pratiquement les seuls à faire une politique de création. Pour ma part, je trouve plus heureux et plus intéressant d'intégrer des œuvres de musique contemporaine dans un programme classique. Il me paraît toujours très intéressant de confronter une œuvre contemporaine avec une œuvre du passé : l'œuvre moderne peut s'écouter avec moins de saturation quand elle est détachée du

Festival de musique contemporaine et l'œuvre traditionnelle apparaît sous un autre éclairage. Je pense que c'est pour le surplus une bonne formule pour informer un public plus large.

— Nous abordons, via les festivals, la question du public. Qui est ton public ?

P.B. : Commençons par le public des festivals. Il est bien entendu très élitaire puisque déjà tout ce qui est catalogué « musique classique » ne bénéficie chez nous que d'un public restreint. « L'avant-garde » classique s'adresse forcément à un auditoire encore plus limité. Il s'agit en général d'un public de connaisseurs; celui que l'on retrouve à chaque festival, avide de nouvelles créations. En général, l'amateur de musique contemporaine n'est pas musicien lui-même. De par sa formation académique, celui-ci a plus de préjugés contre ce qui est neuf que beaucoup d'autres personnes s'intéressant en général à l'art d'aujourd'hui. Je crois que le public de musique contemporaine est surtout constitué de jeunes intellectuels qui s'intéressent au jazz, à la musique pop, au nouveau théâtre, au nouveau cinéma, etc...

Quant aux gens qui achètent mes disques, et en général les disques de musique contemporaine, je pense qu'il s'agit encore du public qui a entendu les œuvres.

— Comment, toi, qui es sensible aux problèmes sociaux et économiques, peux-tu te satisfaire d'un public élitaire ?

P.B. : C'est une question que je me suis souvent posée et elle m'a rendu malheureux dans une période de ma vie. J'ai même, tant cette contradiction me taraudait, envisagé un moment d'abandonner la composition. Mais après avoir beaucoup réfléchi, je me suis dit que dans notre société la plupart des métiers posent des problèmes analogues. Le chercheur scientifique peut aussi se demander à quoi sert sa recherche. Et le médecin peut se tourmenter de la manière dont il dispense ses soins. Théoriquement je pourrais écrire une autre musique, pour un public plus large, de type sous-Ravel, sous-Tchaikowsky. Mais je n'aurai rien réglé puisque Ravel lui-même ne concerne qu'un petit public. Combiner la composition et le militantisme en produisant des chants révolutionnaires pourrait aussi constituer une solution. Mais je suis incapable de la mettre en pratique. Dès lors, ce qui importe c'est de lutter pour que les structures socio-économiques se transforment. Etre compositeur et aussi — en dehors de la musique et dans la mesure de mes moyens — être militant, c'est pour moi le seul moyen de trouver une certaine cohérence.

— Ce problème se pose-t-il à de nombreux musiciens ?

P.B. : C'est un problème qui se pose évidemment à d'autres musiciens et ils y apportent d'autres solutions. Par exemple en faisant de la musique en collaboration avec un théâtre à contenu politique. Cependant, le monde des musiciens est relativement peu politisé. En tout cas beaucoup moins que celui du théâtre, du cinéma et même des arts plastiques. Pourtant beaucoup de musiciens voient leurs conditions de travail se rapprocher très fort de celles des autres travailleurs. Cadences de travail accablantes, menaces sur l'emploi

sont devenus monnaie courante. Il est significatif qu'un groupe de la qualité de « MUSIQUE NOUVELLE » soit contraint de vivoter et ne puisse travailler qu'occasionnellement. A cet égard, les conditions faites aux musiciens dans les pays socialistes sont incomparablement meilleures. Même si sur le plan de la création artistique des problèmes restent posés, une infrastructure a été mise en place là-bas qui permet une diffusion massive de la musique, un intérêt populaire actif, des publics très larges, grâce, notamment à l'enseignement qui intègre l'initiation musicale dans la culture générale. Personne ne conteste cet aspect de la culture dans les pays socialistes. La droite et la gauche réformiste n'en parlent tout simplement pas.

— Que signifie pour toi le progressisme en musique ? Comment exprimer musicalement les problèmes de notre temps, de notre société ? Est-ce un vrai problème ou un faux problème à ton avis ?

P.B. : C'est un problème très intéressant mais difficile à aborder. Si on accepte pour un moment de détacher une œuvre musicale de son contexte de consommation on peut dire que le langage musical ne porte pas en lui-même une idéologie. Il n'y a pas de règle de composition qui soit de gauche, de droite ou centriste. Voici un exemple qui peut peut-être choquer : quand on analyse le langage musical des chants révolutionnaires d'Eisler et quand on les compare aux chants nazis allemands datant plus ou moins de la même époque on arrive pratiquement au même résultat. Les objectifs idéologiques assignés à ces chants sont pourtant diamétralement opposés. Cependant, l'œuvre musicale ne peut être séparée de son contexte. C'est-à-dire : son public, les organisateurs de concerts, les firmes de disques... Ce qui veut dire qu'un concert Beethoven donné pour un large public dans une ville comme Bologne par exemple prend un tout autre caratère idéologique que ce même concert donné à la Société Philharmonique de Bruxelles. Je pense néanmoins que la musique la plus progressiste est celle qui s'inscrit dans l'histoire et qui lui apporte quelque chose. Plus précisément, des compositeurs qu'on ne saurait retrancher de l'histoire, ceux qui ont trouvé quelque chose, un quelque chose qui ne s'épuise pas. Beethoven, Wagner, Debussy hier — puis Stravinsky, Webern, Boulez, Stockhausen et d'autres me paraissent répondre à cette exigence.

— Te demander dès lors quelle fonction tu assignes à ta musique n'a guère de sens ?

P.B. : Elle a beaucoup de sens mais je t'avoue que je n'y ai jamais beaucoup réfléchi. Je compose parce que je me suis trouvé à un moment donné dans ma vie dans des conditions favorables pour le faire. Des amis m'y ont encouragé. J'ai eu la chance d'être joué et enregistré dès le début. Et donc je continue. Mais tout ce travail de composition, même si j'y consacre une partie majeure de ma vie, ne me satisfait pas entièrement... Les luttes de masses pour faire avancer l'histoire et, dans notre pays, forger une société socialiste, tout cela est très important pour moi. Pour les artistes aujourd'hui il y a différentes façons de trouver une cohérence entre leur vie professionnelle d'artiste et leur engagement politique. La mienne n'est qu'un exemple et je crois qu'il n'y a pas de recette dans ce domaine-là.

Armand Henneuse

Notre ami Armand Henneuse vient de mourir à Paris. Discrètement, comme il avait vécu et travaillé.

Il y a cinq ans, la Bibliothèque royale consacrait une exposition aux éditions d'Armand Henneuse, ce Belge qui se vantait d'être le plus petit éditeur de France. A cette occasion, il avait accepté de confier au « Drapeau rouge », alors hebdomadaire, quelques-uns de ses souvenirs. Il avait promis de préparer pour les Cahiers marxistes un texte plus élaboré sur son expérience d'éditeur. Il n'en a pas eu le temps.

En hommage à cet homme exemplairement modeste, nous reprenons ici ses notes-souvenirs qu'il avait intitulées « EDITER, UNE AVENTURE... ».

Je suis venu à l'édition par la revue anversoise « Lumière » qui paraissait dans les années 20 où Bob Claessens et moi tenions le rôle de « poètes ». C'est sous l'égide de « Lumière » que parurent deux recueils de poèmes de Claessens et un de moi. Tout naturellement, j'ai gardé le goût de ce genre d'édition. A l'époque, c'était relativement facile. Des groupes, tels que le « Disque vert » ou « Ça ria », ou, à Paris, « Le Sans Pareil », « Clarté », etc. trouvaient toujours des concours désintéressés et un nombre suffisant de souscripteurs pour tenter l'aventure et tirer à 500 ou 1.000 exemplaires l'œuvre d'un jeune poète. Et voir venir...

Je partis pour Paris et, plein d'enthousiasme, je parvins à sortir des ouvrages de Blaise Cendrars, Jean Epstein, Géo-Charles, Frans Masereel et d'autres. Cela ne se vendait que très lentement à quelques centaines d'exemplaires. Mais on était en prise directe avec le public, les quelques libraires « d'avant-garde » et l'on parvenait à boucler, en cumulant toutes les tâches : éditeur, secrétaire, emballeur, livreur, comptable et encaisseur. Et aussi « représentant », puisque je visitais les libraires. C'est ainsi que je me rendais trois fois par an en Belgique où j'avais mon petit public à Anvers, Ostende, Bruxelles et Liège.

Je fus en outre de la grande aventure de « Monde », l'hebdomadaire fondé en 1928 par Henri Barbusse et j'y restai jusqu'à la fin du journal. Avec tous les hauts et les bas que cela comporta, les luttes de tendance, les affrontements, et une toujours renaissante jeunesse.

Actuellement, je suis et ne puis plus être qu'un petit éditeur sous-développé. Je n'ai jamais attaché d'importance à la notion de rentabilité. (On n'imagine pas de rentabilité en publiant un ouvrage à 500 exemplaires qui mettra dix ans à être épuisé !). *Il fallait que le livre parût,* et chaque fois c'était une aventure, car il s'agissait d'inconnus (oui, Cendrars était inconnu) en dehors du fait rédhibitoire qu'il était poète, et la poésie, ça ne s'est jamais beaucoup vendu en Belgique ou en France.

J'ai plus d'une fois employé le mot *aventure.* Et, de fait, le temps était peut-être plus favorable à l'aventure. Un creuset comme l'était « Montparnasse » nous a trempés; le non-conformisme et le désintéressement étaient naturels.
Et aussi un certain détachement : gagner de l'argent était considéré comme infamant et lorsqu'on en avait c'était pour le partager avec les copains. Ce n'était pas du tout la bohème incohérente et abrutissante ou parasitaire, dans les deux cas. C'était, si j'ose la comparaison, une sorte de marché commun, dans le bon sens du terme. Un poète me semblait-il avoir du talent ? J'estimais qu'il était de mon devoir de l'éditer. Et le reste devait s'ensuivre. L'essentiel était que je puisse inscrire un nouveau nom plein de promesses à mon catalogue. Il y avait à la base de tout l'estime mutuelle et le plaisir. Plaisir de découvrir un papier; plaisir de méditer une mise en pages; plaisir de travailler à l'imprimerie et de discuter des finesses typographiques.

Il ne faut pas croire, cependant, que la vie fût facile, matériellement parlant. Que de fois — chose qui semble aujourd'hui difficile à saisir — n'avons-nous pas parcouru Paris à pied parce que nous n'avions pas de quoi nous payer le métro ! Au « Monde » nous n'avions pas toujours de quoi déjeuner. Nous avons tous connu cette gêne ou cette misère, non avilissante mais décente et légère à supporter parce qu'il existait une grande solidarité et que nous avions tous un but et notre vie avait un sens.

Un temps vint ensuite où tous ces oligo-éléments jouèrent leur rôle.

Editeur sous-développé — et je m'expliquerai — je ne puis à présent que sortir de loin en loin ce que j'appellerai des prototypes. Et qu'importe si un ouvrage doit être tiré à cent ou même moins d'exemplaires. Je parle surtout de poèmes. Si le texte est bon, il ne périra pas. Après la période d'incubation de quelque vingt ans qui me semble nécessaire, il sera repris dans des anthologies et finra par atteindre, par le livre de poche ou d'autres moyens de diffusion, un public. Même si la poésie devait circuler et être recopiée dans des sortes de « keepsakes » comme au temps de nos arrière-grand-mères, elle ne meurt jamais. Voyons, par exemple, en Belgique, l'influence de la poésie d'Achille Chavée, de René Blieck, de Marcel Lecomte; ces œuvres dont le temps de couvaison fut si long que l'on aurait pu croire qu'elles n'existaient pas. La poésie se diffuse par des voies qui n'ont pas de commune mesure avec le négoce.

Par parenthèse, je crois qu'en Belgique il faudrait sérieusement secouer le cocotier littéraire. Accorder des subsides à un écrivain chevronné et généralement haut fonctionnaire n'a pas de sens, alors que des jeunes talents ne demandent qu'à s'exprimer. Mais on est

resté très académique, compassé et pour tout dire, très bourgeois, chantant ses digestions ou faisant de la littérature de compensation ou de fausses audaces. L'Etat, souvent conseillé par les membres de la même chapelle, commande de trois cents à cinq cents exemplaires de recueils déjà subventionnés, que personne ne lira. Je me souviens que, du temps qu'il était quotidien, « Le Drapeau Rouge » publia en feuilleton « Histoire d'une Marie » du grand écrivain belge André Baillon. Baillon devrait être classique en Belgique. Pourquoi ne l'est-il pas ?

Pourquoi les poèmes de René Blieck ne figurent-ils pas dans les anthologies et ne sont-ils pas populaires, dans le noble sens du mot ? Pourquoi Max Elskamp — ce Guido Gezelle de langue française — était-il condamné à n'être tiré qu'en édition de luxe et à tirage très limité. Sans doute, cela n'enlève rien à la valeur intrinsèque de l'œuvre, mais que de temps perdu ! Le patrimoine culturel demeure ainsi longtemps en jachère.

Cependant, en attendant des temps plus justes, il faut que quelques-uns poursuivent leur travail d'archiviste, de fourmi, de conservateur, de bricoleur, avec des moyens de fortune. C'est l'utilité des petits éditeurs dont le rôle devient de plus en plus difficile.

L'édition industrielle, l'édition de consommation qui règne à présent, où le profit est obligatoire mais est recherché dans la masse des exemplaires vendus plutôt que dans la rapidité de rotation du capital investi correspond à une demande réelle d'une vaste clientèle avide d'information et de culture. A la floraison de livres de poche s'ajoute une gamme étendue de dictionnaires et de livres de documentation et de classiques. Mais à un tel point que l'on assiste à l'entrée dans l'édition de commerçants que ne se soucient pas du tout d'une influence culturelle quelconque et n'ont qu'un seul souci : vendre, vendre plus, vendre « mieux » — d'où toute une politique commerciale habile. une publicité astucieuse, le piment de la pornographie. Ce développement, comme de n'importe quelle industrie, ne peut échapper aux lois économiques du système capitaliste. Après la presse et le labeur, l'édition se dirigera vers les fusions et concentrations, vers les techniques modernes, la composition électrique, la bande magnétique et... les suppressions d'emploi.

Nous voici loin de l'édition artisanale. Ou alors, il existe un biais : certains considèrent le livre rare comme une valeur de placement. Une de plus... mais l'art et la culture y gagnent-ils ? Il est bon, il est juste que l'édition originale des « Fleurs du Mal », par exemple, soit une valeur plus sûre que le dollar, et qu'elle ne se dévalue jamais. Mais il faut se garder du fétichisme, et le bibliophile l'est, fétichiste, peu ou prou.

Bref, je crois qu'il y aura toujours des « mordus » d'une certaine forme de l'édition et qu'ils se débrouilleront avec les moyens du bord. Il y aura toujours des chercheurs, des inventeurs de styles, des collectionneurs, des amateurs, au sens noble du mot. Le capitalisme monopolistique est peu favorable à cette aristocratie ouvrière, non plus qu'à la poésie.

Mais, comme on le chante à propos de la Commune de Paris : « Elle n'est pas morte » et plus que jamais, les poètes ont quelque chose à dire.

Les interdits professionnels en Allemagne fédérale

Au moment où une partie de l'opinion publique belge découvre le phénomène des Berufsverboten, de premiers succès partiels sont remportés en Allemagne fédérale même contre ces atteintes à la liberté d'opinion et à la liberté d'expression.

Il ne faudrait pas en conclure que l'incident est clos. Car il s'agit de tout autre chose qu'un incident : la pratique des interdits professionnels, outre qu'elle frappe des milliers de citoyens allemands, secrète un climat de peur, de suspicion et de mouchardage qui paralyse le débat politique et pèse lourdement sur la démocratie.

Aart Pabst est un citoyen de la ville universitaire d'Ofdenburg. Il est professeur dans l'enseignement technique et membre du parti socialiste (SPD). Le 1er février 1976, il devait commencer à travailler dans une école de Hanovre. La veille, on lui annonce par téléphone qu'il n'aura pas à prendre son service à la date prévue, parce qu'on na pas encore fini de vérifier ses opinions politiques.

Pabst fait partie de la même section du SPD que le ministre de Basse-Saxe sous la responsabilité duquel a été engagée la procédure du Berufsverbot.

Charlotte Niess a terminé le droit et en avril 1975, elle pose sa candidature à la fonction de juge en s'adressant au ministre de la Justice de Bavière. Peu de temps après, elle est informée par téléphone de son entrée en fonction au tribunal de Nuremberg, probablement en juin, lui dit-on. Elle va donc s'installer à Nuremberg. Mais le 16 mai 1975, le ministère bavarois de la Justice lui fait savoir qu'elle ne pourra être installée dans ses fonctions « pour raisons de service ». Interrogé, le ministère précise que

l'enquête des services de la protection constitutionnelle n'est pas terminée. Charlotte Niess est questionnée sur son appartenance politique : elle est membre du SPD depuis 1971, affiliée au syndicat des services publics depuis 1973, membre de l'Association des juristes démocrates depuis 1974. C'est l'appartenance à cette organisation, qualifiée d' « hostile à l'ordre fondamental libre et démocratique » du pays, qui sera retenue contre Niess.

Wolfgang Schwank, employé de banque, a été la première victime, avant la lettre, des Berufsverboten. Au cours d'une campagne électorale, ce jeune communiste, employé dans une succursale de la Banque de Bavière à Augsbourg, se permet de distribuer pendant ses heures de loisir un numéro spécial de *UZ*, organe du Parti communiste allemand, consacré aux fusions bancaires. Il est aussitôt licencié. Le syndicat le défend en s'appuyant sur la Constitution, dont il invoque en particulier l'article 3 : « L'employeur et le conseil d'entreprise doivent veiller à ce que toutes les personnes actives dans l'entreprise soient traitées selon les règles du droit et de l'équité, de manière en particulier que soit proscrit en particulier tout traitement discriminatoire à raison de leur origine, leur religion, leur nationalité, leur provenance, leurs activités politiques ou syndicales, leurs conceptions philosophiques ou leur sexe ». En août 1972, le Tribunal fédéral du travail décidait néanmoins que le droit fondamental de la liberté d'expression trouve sa limite dans les règles fondamentales qui régissent les rapports entre patrons et travailleurs, en particulier et textuellement *« le travailleur ne peut contrevenir aux intérêts de son employeur ni y porter atteinte »*. En dépit d'efforts soutenus, ce jugement n'a pu être annulé. Une revue patronale (« Capital ») a pu en déduire : *« En tous cas, tout travailleur devrait renoncer à toute activité politique dans l'entreprise; s'il est prudent, il y renoncera aussi dès maintenant en dehors de l'entreprise »*.

Klaus Half, lui aussi employé dans le secteur privé, a été congédié de la maison d'édition Vogel à Würzburg parce que membre du PC. L'avocat de l'entreprise prétend qu'il est interdit aux travailleurs de soutenir des tentatives visant à éliminer la libre entreprise et à détruire par là les fondements de l'Etat de droit. A cela, un dirigeant du syndicat de l'imprimerie, Defter Hensche, a répondu : *« Nous en sommes au point crucial où un signal d'alarme devrait mobiliser tous les syndicalistes. Car c'est le chemin au bout duquel nous trouverons le contrôle politique généralisé et, pour tout dire, l'interdictions des syndicats »*. La solidarité autour de Half a été si vive que son licenciement a été annulé.

Cependant, plus de 800.000 Allemands ont été interrogés et quelque trois mille interdictions ont été prononcées.

Comment expliquer cette vague répressive ?

Des historiens comme Jacques Droz, spécialiste de l'Allemagne, n'hésitent pas à évoquer le décret impérial de 1878, qui inspiré par Bismarck, visait à supprimer toutes les associations social-démocrates « qui ont pour but de renverser l'Etat ».

Sans être historien, chacun pense aux lois hitlérienne de 1933.

Mais qui sait qu'un décret d'Adenauer, en date du 19 septembre 1950, permettait de renvoyer de la fonction publique « les fonction-

naires, employés ou travailleurs de l'Etat appartenant à des organisations ou participant à des entreprises dirigées contre l'ordre de l'Etat libre et démocratique ». Ce décret frappait treize organisations du parti communiste, en ce compris une association des victimes du nazisme.

Si après la guerre froide, les années soixante n'ont été marquées par aucune persécution, la chasse aux sorcières a repris au cours des années 70. Le coup d'envoi est parti du Sénat de Hambourg, dont la majorité était social-démocrate. Le décret du 23 novembre 1971 proclame : « Le Sénat a constaté dans une déclaration de principe que la nomination comme fonctionnaire titulaire d'un candidat ayant des activités dans des groupes extrémistes de droite ou de gauche n'est pas admissible. Le Sénat estime que cela est valable en tout premier dans le domaine de l'enseignement et, de toute façon, quand le candidat est particulièrement actif dans ces groupes. Dans sa décision, le Sénat part du principe qu'un fonctionnaire doit, par tout son comportement, donner l'assurance d'adhérer en toutes circonstances à l'ordre fondamental, démocratique et libéral tel qu'il découle de la loi fondamentale et de prendre fait et cause pour sa sauvegarde. Cette décision est valable également pour répondre à la question de savoir si un fonctionnaire stagiaire a fait la preuve de ces aptitudes ». En janvier 1972, à l'initiative du chancelier Brandt, la Conférence des ministres-présidents des Länder publiait un décret « harmonisant le droit en vigueur », et qui allait dans le même sens. Et l'année suivante, le Sénat de Berlin engageait des poursuites qui se traduisaient par une série d'interdits professionnels.

La commission de politique intérieure du Bundestag a fait état d'un certain nombre de « dossiers » déposés aux Services de la protection de la Constitution. Qu'est-ce donc qu'un « dossier » ? *Ingrid Kurz,* sociologue, professeur à l'Ecole supérieure de pédagogie sociale de Hambourg, répond à cette question. Le « dossier » rassemble les documents permettant de mettre en doute la fidélité à la Constitution de la personne suspecte. Sur quels faits se fondent les Länder ? Il s'agit par exemple d'un séjour dans un pays socialiste, de la participation à une manifestation en RDA, mais aussi d'une signature en faveur du Vietnam, d'un geste en faveur de la libération des terroristes détenus. Les interrogatoires menés à ce sujet visent à faire « avouer » que le socialisme pour lequel on a opté est étranger à la démocratie et implique une trahison envers la Constitution.

En vérité, les interdits professionnels sont en contradiction tant avec la démocratie qu'avec les dispositions de la Constitution allemande de 1949. Et le comité VVR (Verteidigt die Verfassungsmässigen Rechte, c'est-à-dire Défendez les droits constitutionnels), comme tous les comités de lutte contre les interdits professionnels — ils sont actuellement plus de 350 en Allemagne — combattent pour le respect de la Constitution.

Le forum sur la situation en République fédérale allemande, organisé le 27 novembre 1976 à Bruxelles par le *Cercle du Libre-Examen,* a permis à un public très nombreux, et très attentif de s'en convaincre en écoutant les exposés, témoignages ou débats qui se sont succédés pendant six heures.

C'est ainsi par exemple que *Gerhardt Stuby,* membre du Comité de défense contre les Berufsverboten à Brême, professeur de droit public à l'université de Brême et membre du SPD, a rappelé que la

Constitution de 1949 prévoit expressément que personne ne peut subir de préjudice du fait de son appartenance religieuse ou philosophique. Seule la Cour constitutionnelle, qui émane du Parlement (elle se compose de quatorze juges, dont la moitié son désignés par le Bundestag et l'autre moitié par le Bundesrat) peut interdire un parti politique. L'appartenance à un parti non-interdit ne peut donc être retenue contre un candidat fonctionnaire. De plus, en République fédérale, le droit international fait partie intégrante de la Constitution. Or les BV sont en contradiction flagrante avec les principes du droit international inscrits dans la Charte de l'ONU et la Déclaration universelle des droits de l'homme.

Avec d'autres, G. Stuby a montré que le parti chrétien-démocrate (CDU-CSU) et le parti social-démocrate ne faisaient pas dans son pays le même usage des Berufsverbote. Pour le premier, l'appartenance à un parti « ayant pour but de renverser l'ordre établi » suffit pour justifier un interdit professionnel. Pour le second, l'appartenance qu'a montré notamment Ingrid Kurz. Tout d'abord, a-t-elle dit, il tant de juger de la fidélité d'un candidat à la Constitution.

De fait, aujourd'hui le SPD ne voit plus le problème des Berufsverboten comme certains de ses notables le voyaient en 1971. C'est ce qu'a montré notamment Ingrid Kurz. Tout d'abord, a-t-elle dit, il n'y eut que des cas isolés, mais aujourd'hui des groupes entiers de citoyens — et notamment de sociaux-démocrates — sont frappés par les enquêtes et les interrogatoires. Alors que la CDU-CSU s'efforce de faire croire que les interdits professionnels concernent les seuls communistes, la pratique montre que les socialistes, les syndicalistes et même les citoyens sans engagement défini, sont frappés par cette marée noire.

Le congrès de Mannheim du SPD (novembre 1975) a exprimé l'inquiétude du parti devant « les abus qui se commettent parfois à l'heure actuelle » et devant le danger « d'interprétations abusives des dispositions de la Constitution ». Il a demandé « qu'il soit mis fin aux tentatives de certains hommes politiques conservateurs et réactionnaires visant à faire soupçonner de sympathie pour des entreprises anticonstitutionnelles des démocrates témoignant de sens critique ». Cette vigilance est réjouissante. Elle indique le chemin parcouru depuis 1972. Nous ne pensons pas cependant qu'elle légitime l'appréciation d'Ernest Glinne qui, dans la revue *« Socialisme »* d'août 1976, écrit que... « le SPD en cette affaire est la digue résistant au péril ». C'est faire vraiment bon marché des responsabilités des sociaux-démocrates de Hambourg. Pour le surplus, le congrès de Mannheim a aussi débouché sur une profession de foi comme celle-ci : « L'instauration de l'ordre libéral que nous préconisons, et qui vise à l'avènement d'un Etat social, démocratique et légitime... » Bad-Godesberg n'est pas tellement loin; la fermeté doctrinale du SPD n'est point encore exemplaire...

Certes, la digue dont parle Ernest Glinne commence à devenir solide en Allemagne, mais ce qui la rend forte, c'est l'union de tous ceux, socialistes, communistes, libéraux, chrétiens ou simplement citoyens, qui ont pris conscience de la portée des interdits professionnels. Peut-être certains d'entre eux ont-ils pensé au fameux aveu du pasteur Niemöller *« Quand les nazis ont pris les communistes, je me suis tu — je n'étais pas communiste. Quand ils ont mis en prison les sociaux-démocrates, je me suis tu — je n'étais pas social-démo-*

crate. Quand ils ont pris les catholiques, je n'ai pas protesté — je n'étais pas catholique. Quand ils sont venus me chercher, il n'y avait plus personne pour protester. »

Le danger de contagion n'est pas illusoire. Contagion dans tous les secteurs de la vie professionnelle de la République fédérale allemande. Contagion aussi au sein des institutions de la Communauté Economique Européenne, où une certaine chasse aux sorcières s'insinue par le biais de questionnaires inquisitoriaux.

Dans le film qu'ils ont consacré aux interdits professionnels, *Francine Vanberg* et *Paul Paquay*, journalistes de la RTB, ont notamment évoqué le cas de Sylvia Gingold, cette jeune institutrice de Hesse, qui a été exclue de ses fonctions en août 1975 parce que communiste. Sylvia Gingold est la fille de militants antifascistes qui ont lutté dans les rangs de la résistance française. Aucun reproche ne lui est adressé sur le plan professionnel. Mais parmi les griefs que les enquêteurs avaient retenu contre elle figurait l'emploi des termes « classe ouvrière », en lieu et place de la formule « preneurs d'emploi ». N'est-ce pas particulièrement savoureux au pays de Marx, Engels, Bebel, Liebknecht ?

La militante syndicale *Ingrid Schuster* avait raison de déclarer au forum de Bruxelles que les mesures de répression dans l'entreprise sont aussi anciennes que le capitalisme. Mais elle avait aussi raison de souligner que ces mesures prennent en RFA un caractère singulièrement menaçant en raison de la puissance économique de l'Etat, et en raison de la non-condamnation du passé fasciste. Il n'est pas indifférent que dans la citadelle européenne du capitalisme, il devienne de plus en plus fréquent que l'embauche des travailleurs soit précédée de questions sur les opinions politiques des demandeurs d'emploi. Il n'est pas indifférent que le patronat allemand traite déjà d' « extrémistes politiques » les militants syndicaux qui négocient une convention collective. Le 9 juillet 1976, l'IG Metall du Bade-Wurtemberg publiait une documentation mise au point cas par cas, dont il ressort que cette année-là, la police a été chargée d'établir « où et combien de temps on avait fait grève ». Ce qui a suscité du secrétaire de cette organisation syndicale le commentaire suivant : « L'orientation devient évidente : elle est hostile aux travailleurs dans ce pays et à quiconque ne se soumet pas aux idées reçues en matière de tranquillité publique et d'ordre social. »

L'alerte a sonné chez les syndicalistes de la République fédérale, et c'est salutaire. *« Nous devons mettre fin à cette atmosphère d'angoisse et de mouchardage,* a déclaré le président du DGB, Heinz-Oskar Vetter, *Il faut que l'atmosphère politique permette à nouveau des discussions sur l'alternative sociale. Nous ne voulons pas que notre Constitution libérale, détournée de son but devienne une arme au service de l'autoritarisme et du patronat. »*

L'Allemagne fédérale n'est pas le Nicaragua. C'est notre voisin et c'est le pays capitaliste le plus puissant d'Europe. La cécité à l'égard de ce qui s'y passe a toujours coûté cher.

A tous ceux qui perçoivent la nécessité de manifester leur solidarité avec les comités allemands contre les interdits professionnels, nous signalons l'adresse du Comité belge, qui a d'ores et déjà reçu l'appui de nombreuses organisations et personnes : c/o Roland Nyns, rue Vanderkindere, 59 — 1180 Bruxelles — CCP 000-1092093-67.

HUGUES LE PAIGE (*)

Les «radios libres» en Italie : pour le meilleur et pour le pire

Neuf cents ! Il y a aujourd'hui 900 stations de radios privées en Italie (1) : des chiffres qui laissent rêveurs et qui témoignent de l'ampleur d'un phénomène dont le développement quotidien suscite de nombreuses interrogations.

Interrogation sur le rôle de la radio locale, sur l'utilisation même du moyen de communication « radio » mais aussi et surtout interrogation *politique* fondamentale.

S'il est évident que l'on peut tirer un certain nombre d'enseignements de l'expérience italienne qui sont valables pour d'autres pays européens, ce « mouvement de la communication » provoqué par la naissance et l'extension foudroyante des radions locales est inséparable du contexte socio-politique dans lequel il a pris racines.

Précision de vocabulaire qui situe déjà l'objet du débat en cours aujourd'hui en Italie dans ce domaine : on a l'habitude d'utiliser le terme de « radio libre » pour désigner ces quelque 900 émetteurs. Il s'agit en fait d'un terme extrêmement vague qui recouvre des réalités contradictoires. Entre deux radios dites « libres » il peut y avoir des différences aussi importantes qu'entre une radio de service public et une radio commerciale classique. Il vaut donc mieux parler de radios locales dont la vocation et les objectifs peuvent être totalement opposés selon les cas. Une caractéristique commune cependant : toutes ces stations émettent en fréquence modulée (comme par exemple le troisième programme de la RTB, France Culture ou France Musique) et possèdent donc une portée limitée quant à la diffusion géographique.

(*) Journaliste à la RTB, collaborateur de « Hebdo 76 ».
(1) Chiffre publié par « L'Unita » du 13-12-76.

LA GUERRE DES ONDES

Les premières radios locales ont vu le jour au début de l'année 75, à une époque où la RAI possédait toujours le monopole absolu de la radio et de la télévision. Les premières stations peuvent donc être considérées comme des radios « pirates » ayant un caractère théoriquement illégal mais plus ou moins tolérées par les autorités régionales.

Dès le mois de novembre 75 on recense 67 émetteurs; en juin dernier le Ministère des Communications fait état de 403 stations et on sait aujourd'hui qu'elles sont au nombre de 900. En deux ans on a assisté à une véritable course au mégahertz mais aussi à une chasse à l'auditeur et à la recherche publicitaire. Les étapes de ce véritable phénomène de masse sont assez claires. Le premier âge de la radio locale va de l'origine, du début 75, au 29 juillet 76, c'est-à-dire à la publication d'un arrêt de la Cour Constitutionnelle qui a ouvert la voie à la libéralisation. Pendant ces dix-huit premiers mois on vit en fait l'âge expérimental, la phase sauvage de la radio locale mais très vite on constate l'émergence de trois courants essentiels dans la création de ces stations. Trois courants qui se manifestent d'ailleurs d'une façon quasi simultanée :
— les radios purement commerciales;
— les radios créées par des amateurs;
— les radios alternatives, liées ou non à des courants politiques.

Les premières, *les radios commerciales*, sont lancées aussi bien par de gros commerçants locaux, des propriétaires de discothèques, des entreprises liées à l'électronique ou des journaux régionaux qui trouvent ainsi un support supplémentaire à leurs activités principales et dont le but exclusif est le profit pur et simple. Mécanisme traditionnel de la radio privée : les programmes de ces stations se limitent généralement à de la musique non stop, à des disques demandés émaillés de publicité, de jeux et à quelques informations de type service. Il s'agit le plus souvent de mauvaises copies des radios commerciales (du type RTL ou Monte Carlo) dont le contenu idéologique et politique (implicite ou explicite) est évidemment orienté à droite. La plupart de ces radios semblent coulées exactement dans le même moule : même genre de présentateurs, programmation musicale très voisine, structures similaires. Sur les 57 radios locales existant à Rome, 30 semblent être parfaitement identiques. Ces radios commerciales constituent aujourd'hui la très grosse majorité des 900 radios locales : selon l'estimation la plus récente elle seraient au nombre de 720 !

Deuxième groupe de radios locales : les radios *« amateurs »* créées par des passionnés de radio qui trouvent là un passe-temps comme un autre. Leurs programmes peuvent être très variés. Elles sont peu nombreuses.

Enfin le groupe qui fait incontestablement la spécificité et l'intérêt du phénomène des « radios libres » : les radios politiques, culturelles ou *« radios alternatives »* (en l'absence d'un autre qualificatif qui pourrait mieux rendre compte de cette réalité).

Dans ce troisième groupe il faut distinguer les *« radios politiques »*, liées plus ou moins directement à des partis ou à des groupes de la gauche et de l'extrême-gauche et celles qui se veulent « indépendantes » des groupes organisés mais qui se situent très nettement dans le même champ politique.

Les premières constituent un instrument de propagande comme peut l'être un journal de parti mais avec cette double différence : d'une part la radio locale, telle qu'elle fonctionne en Italie, coûte beaucoup moins cher que la presse écrite et puis, surtout, ces stations liées aux groupes politiques se veulent, et sont effectivement dans la majorité des cas, beaucoup plus ouvertes qu'un organe de parti classique.

Généralement elles rendent compte de ce qu'on appelle, en Italie le *« mouvement »*, c'est-à-dire qu'elles dépassent de loin les préoccupations strictement politiques et s'ouvrent à toutes les formes de contestation organisées ou non qui se manifestent dans la réalité italienne.

Groupements féministes, homosexuels, objecteurs de conscience, groupes culturels mais aussi militants syndicaux, groupes de chômeurs organisés, militants de partis extérieurs aux initiateurs de la station : tous s'expriment non seulement à travers des débats ou des interviews mais aussi grâce à des *« espaces autogérés »*. Ces groupes disposent, en effet, dans des radios comme « Citta Futura » à Rome, « Radio Popolare » à Milan, « Radio Mestre » à Venise, de temps d'antenne réguliers dont ils sont les seuls responsables et pour lesquels ils fabriquent eux-mêmes en toute autonomie leurs propres émissions.

Ce sont essentiellement les groupes de la « nouvelle gauche » (le PDUP-Manifesto, Avanguardia Operaia, Lotta Continua), les radicaux, certaines sections socialistes et une partie du mouvement syndical (comme la FLM à Milan par exemple) qui sont engagés dans ces radios.

Dans ce même groupe, le deuxième type de radios locales est composé de stations qui ne sont pas directement liées à l'une ou l'autre de ces organisations. Moins politisées au sens strict du terme, elles seraient plus tôt l'expression d'une révolte plus spontanée. Elles se rattachent plus directement aux diverses expériences de la contre-culture qui se sont développées en Europe depuis mai 68.

En tout cas les unes et les autres constituent de toute évidence l'originalité du phénomène et l'enjeu de la bataille des ondes. Ce sont elles qui tentent le bouleversement du moyen de communication dans son contenu, sa forme et son langage. Ces radios « démocratiques » sont regroupées au sein du FRED (Fédération des Radios Démocratiques) et constituent 20 % de la totalité des radios locales.

LE TOURNANT DU 20 JUIN

Les dernières élections du 20 juin ont marqué un tournant dans l'histoire (brève mais déjà agitée) des radios locales. D'abord parce que la campagne électorale a été l'occasion de création ou de développement de certaines stations. Toutes les forces politiques, y compris la droite démocrate chrétienne (DC) et l'extrême droite néofasciste du MSI, se sont rendues compte de l'utilisation qu'elles pouvaient faire de ces radios. Pour le monde politique traditionnel ce fut l'occasion d'une découverte importante même si elle était largement intéressée et circonstancielle.

Ensuite c'est le nouveau rapport de force politique issu de ces élections — le bond en avant du PCI — qui a déterminé l'évolution du phénomène.

Jusque là les radios locales (on en comptait 400 à l'époque) vivaient dans une semi-illégalité. Face au monopole théorique de la RAI elles étaient plus ou moins tolérées selon la nature et la composition du pouvoir régional. Mais très rapidement une répression sélective devait s'abattre principalement sur les radios « politiques ».

Au cours de plusieurs procès pour atteinte au monopole de la RAI des juges se déclaraient incompétents. C'est finalement la Cour Constitutionnelle qui se prononce le 28 juillet 1976. Tout en réaffirmant le monopole de la RAI au plan national, l'arrêt reconnaît le droit à l'existence de la radio et de la télévision locale, ouverte à tous (pas seulement aux groupes et aux associations mais aussi aux simples citoyens). C'est le début du deuxième âge de la radio locale. La Cour Constitutionnelle ouvre officiellement la voie à la libéralisation qui doit encore être consacrée par une réglementation législative.

La nature de la réglementation qui sera adoptée prochainement constitue l'enjeu politique fondamental qui conditionne tout l'avenir de l'expérience des radios locales. Les termes de cet enjeu sont clairs : privatisation sauvage, domination du capital et nouveau monopole de fait ou radios « de base », liées aux collectivités locales et remplissant, dans le sens large du terme, une véritable fonction de service public. Aujourd'hui en l'absence de réglementation c'est — hélas — bien la première tendance qui prédomine.

Car depuis l'arrêt de la CC on assiste à une double offensive politique et financière. Assurés d'une légalisation certaine les grandes entreprises privées du secteur électronique, les grands éditeurs (Rizzoli, Rusconi, Montanelli,...) qui contrôlent déjà des empires de presse, les sociétés publicitaires, bref le capitalisme de pointe entre en jeu à visage découvert. Rachats d'émetteurs en difficultés, créations de nouvelles stations aux dimensions techniques et financières beaucoup plus importantes, créations parallèles de télévisions privées (2) qui demandent des investissements beaucoup plus élevés et qui constituent la véritable cible de ces groupes : c'est un nouveau monopole, celui de l'argent, qui est en train de se former.

En même temps la DC qui a « monopolisé » le monopole de la RAI pendant près de 30 ans compte bien sur ce nouveau réseau radio-télévisé pour compenser sa perte d'influence au sein de l'organisme officiel. Perte d'influence due au nouveau rapport de force issu des élections du 20 juin et qui vient de se traduire, notamment, par une position plus importante des communistes au sein du Conseil d'administration de la RAI. Dans les faits et dans l'esprit d'un certain nombre de dirigeants DC (comme le ministre des Communications, V. Colombo) le monopole radio-télévisé de la RAI est en passe d'être rompu au profit de la mainmise du secteur privé sur l'ensemble du moyen de communication.

Cela dit, la bataille n'est pas encore jouée : radios locales, instrument de libération ou nouvelle aliénation ? La question reste ouverte, la réponse dépendra aussi de l'engagement des différentes forces politiques italiennes.

---

(2) Il y a aujourd'hui 78 stations de télévision privée. Sauf quelques exceptions elles sont toutes entre les mains de groupes financiers plus ou moins liés à la droite (en particulier la DC). La course à la publicité, et donc aux téléspectateurs, entraîne une facilité et une démagogie des programmes encore plus prononcées qu'en radio. L'émission vedette d'une de ces stations milanaises (Tele Alte Milanese) est le striptease du samedi soir !

LE PCI ET LES RADIOS « LIBRES »

Dans ce domaine, comme dans beaucoup d'autres en Italie, l'attitude du PCI est bien sûr déterminante. Au départ le parti communiste a manifesté une réticence sinon une hostilité certaine au développement des radios locales même si un bon nombre de ses militants s'y retrouvaient à titre individuel. Deux raisons à cette attitude : la peur, qui est en train de se vérifier, de voir le monopole de la RAI remplacé par un monopole encore plus dangereux et plus « subtil », celui des puissances financières. De plus, les communistes estiment que la priorité doit aller à la lutte pour une véritable réforme démocratique de la RAI. Après les élections du 20 juin le PCI peut espérer peser d'un poids plus important sur le fonctionnement de la radio et de la télévision. Sa représentation au conseil d'administration vient d'être doublée : de deux à quatre membres sur un total de 16. Et on parle d'une plus forte présence communiste tant au niveau des directions que dans les rédactions. Pour la première fois un communiste pourrait même accéder à la direction (ou à la vice-direction) d'une des trois chaînes radio. Cela signifie-t-il, comme certains le disent, que les communistes veulent simplement participer au « partage du gâteau » réservé jusqu'ici aux DC et aux forces de centre-gauche, qu'ils ont l'intention d'entrer dans le jeu de la « lotisation » (la répartition politique poussée à l'extrême pour la mondre fonction) ?

Elio Quercioli, le responsable du secteur presse et RAI pour le PCI, a expliqué la position de son parti dans une récente interview (3) : *« Ce qui nous intéresse ce n'est pas la répartition des pouvoirs mais bien la garantie d'arriver à faire prévaloir à l'intérieur de l'institution de nouvelles directions de travail et de nouveaux critères de gestion ».*

En fait, on le voit, les motivations communistes sont extrêmement différentes. Cela dit, la bataille s'annonce extrêmement difficile : la loi de réforme votée le 14 avril 1975 et qui prévoyait, entre autres, la décentralisation et le droit d'accès pour les collectivités locales est resté pratiquement lettre morte. Par ailleurs dans sa lutte pour une démocratisation de l'institut, le PCI doit faire face à une DC qui tente au maximum de conserver ses privilèges exorbitants, mais aussi à des socialistes qui ne sont guère plus enclins à partager les responsabilités.

De toute façon, si l'on voit bien l'importance d'une telle bataille, elle ne devrait ou elle n'aurait pas dû être contradictoire avec une intervention du PCI sur le terrain des radios libres. On peut penser, en tout cas, qu'une prise en charge de ce phénomène par les communistes, notamment au travers de son puissant réseau de diffusion culturel, aurait pu considérablement modifier le rapport de forces entre les différents types de radios en présence. De plus il semble évident que les radios « alternatives » répondent aujourd'hui à un besoin profond auquel une RAI même « démocratisée » ne sera pas en état de répondre avant longtemps.

---

(3) Interview publiée dans le quotidien « La Republica » des 28-29-11-76.
Voir aussi les déclarations de Renzo Trivelli (responsable, à l'époque, du secteur presse et propagande du PCI) dans l'hebdomadaire « Panorama » du 30-9-76 et à « Paese Sera » du 29-9-76.

Il faut, enfin, noter une évolution de la politique du PCI dans ce domaine puisque depuis quelques semaines les communistes semblent se rapprocher des positions de la F.R.E.D. qui réclame notamment une protection légale en faveur des véritables radios locales et « démocratiques » (non-commerciales).

UNE COMMUNICATION « DIFFERENTE »

Ce n'est évidemment pas seulement la modicité des investissements nécessaires à la création d'une station, (en moyenne ± 500.000 FB) qui peut expliquer l'extension si rapide du phénomène. D'autres éléments sont à prendre en considération : la faillite de la radio officielle, gérée par la DC (et le centre-gauche) comme une entreprise privée, comme la propriété exclusive de quelques partis politiques; l'absence de véritable décentralisation mais aussi la nécessité largement ressentie (pas seulement en Italie d'ailleurs) d'une communication locale « à la base ». Si l'on ajoute à cela les retombées des grandes luttes sociales et politiques des années 69-70, l'existence à côté, ou parfois au sein même du mouvement ouvrier le plus puissant d'Europe, de mouvements de contestation souvent en crise mais toujours vivaces; l'impossibilité, voire l'impuissance des appareils politiques (traditionnels ou non) à prendre en charge des mouvements radicaux diffus mais réels, si l'on additionne tous ces éléments on se retrouve face à un nouveau terrain de luttes, de nouvelles expériences de communication qui se sont manifestées, avec plus ou moins de succès, à travers les radios alternatives. Ceci n'étant pas contradictoire avec le fait que ces radios alternatives sont extrêmement minoritaires par rapport aux stations commerciales : cela signifie simplement que les ondes sont devenues un nouveau terrain d'affrontement politique.

Bien que les estimations chiffrées soient très imprécises (4) et peu nombreuses on peut estimer que le succès des radios locales n'est pas négligeable. L'augmentation des ventes de transistors équipés en FM (fréquence modulée) semble bien être un indice supplémentaire de l'impact quantitatif des radios locales.

D'autre part malgré des faiblesses criantes, en dépit de réalisations largement inférieures à ses ambitions, la radio locale représente un « potentiel » capable de transformer l'utilisation du moyen de communication. L'apparition de centaines de stations a eu pour premier effet de « désacraliser » la radio en tant que telle. La multiplicité des voix a relativisé le message. A ce propos d'ailleurs l'objectif des radios démocratiques va bien au-delà d'une simple « démocratisation » d'un instrument confisqué pendant trente ans au profit d'une caste, sinon d'une classe.

---

(4) Aucune étude statistique complète n'a été publiée à ce jour. Selon une enquête officieuse de la RAI :
entre 13 h et 13 h 15 la RAI totalise 5.150.000 auditeurs contre 220.000 pour les radios libres (rapport du 23-1);
entre 15 et 15 h 15, 2.000.000 (RAI), 200.000 (radios locales) (rapport 11-1);
entre 19 h 30 et 19 h 45, 1.130.000 (RAI), 140.000 (r. loc.) (rapport 8-1);
entre 23 h 30 et 23 h 45, 110.000 (RAI), 55.000 (r. loc.) (rapport 2-1).
Ce sondage date du mois de mars 76 (on ne comptait alors que quelque 300 stations contre 900 aujourd'hui !).

Refusant le sempiternel rempart idéologique de l' « objectivité », certaines radios tentent véritablement de transformer la notion même de communication. Il ne s'agit plus de donner la vérité mais de donner *la parole* sans l'écran émasculateur de médiateur. Certaines interventions sur le lieu même des événements, la prise de parole des acteurs eux-mêmes (notamment lors des luttes sociales), des débats vivants, des sujets inédits... tout cela prouve non pas la réussite des radios alternatives mais les possibilités qu'elles offrent dans la recherche d'une « autre » radio. D'autre part l'utilisation systématique du « direct » et du téléphone grâce auquel tout le monde peut intervenir à tout moment *sans filtrage* a déjà produit ses effets sur les programmes de la RAI qui commence à permettre la participation des auditeurs dans ses émissions.

Finalement un des apports importants des radios alternatives est bien la tentative de transformation du rapport entre ceux qui font et ceux qui écoutent la radio. Dans bien des cas les auditeurs cessent d'être des consommateurs passifs pour devenir de véritables protagonistes de la communication. Il ne s'agit pas de brosser un tableau idyllique de la situation. Encore une fois les défauts et les dangers sont nombreux. Le raz de marée des radios locales a apporté le meilleur et le pire. Et même si aujourd'hui c'est le pire qui est majoritaire, le meilleur demeure encore plein d'espoir. L'utilisation qui sera faite de cette nouvelle organisation de la communication dépend finalement d'une bataille politique globale où le poids de l'ensemble des forces de gauche sera déterminant.

EN DIAGONALE

QUAND BENNO BESSON PARLE DE BERTOLT BRECHT

« Après avoir donné à Rome des représentations de *« La bonne âme de Se Tchuan »*, qui avaient fait quelque bruit, j'ai été invité en 1973 par l'université de Rome pour y diriger un séminaire destiné aux étudiants en arts du spectacle, et centré sur cette pièce de Brecht.

C'est dans cette foulée que le PCI m'a demandé si je pouvais donner suite à une revendication ouvrière d'un type nouveau. Elle avait surgi avec une précision particulière à l'aciérie de Terni, en Ombrie. Il s'agissait, dans le cadre du grand dessein gramscien de la conquête par la classe ouvrière de son hégémonie, de tenter une expérience de sensibilisation des travailleurs à certaines pratiques non traditionnelles de la culture.

Des crédits d'heures (« mouvement des 150 heures ») furent transférés du domaine de la formation professionnelle à celui de la culture. Sur quelque 6.000 ouvriers de l'usine de Terni, 2.000 s'inscrirent comme candidats. C'était évidemment beaucoup trop. Ce fut la tâche des organisations syndicales — unies — d'opérer un tri sévère dans cette masse de demandeurs.

C'est ainsi qu'il y a deux ans, 70 ouvriers sidérurgistes d'Ombrie eurent à leur tour leur séminaire sur Brecht. Pendant trois semaines, nous avons examiné ensemble dans quelle mesure *« La bonne âme de Se Tchuan »* pouvait encore apporter quelque chose au public, aux travailleurs de l'Italie de 1974. Je crois savoir que cette réflexion collective (accompagnée de nombreux exercices de vidéo) ne s'est pas arrêtée quand j'ai dû quitter Terni... ».

Benno Besson qui nous racontait cette expérience le mois dernier à Louvain-la-Neuve, où il était invité par l'Atelier théâtral d'Armand Delcampe, n'est donc pas un metteur en scène ordinaire. Ni même n'importe quel metteur en scène « dans le vent ». Il y a eu entre Bertolt Brecht et lui des relations de travail particulièrement fécondes. Sa vie est marquée par deux options fondamentales : le théâtre d'abord, le théâtre dans une perspective de lutte des classes ensuite.

Né en Suisse romande en 1922, Benno Besson a réalisé avec Jean-Marie Serreau la première représentation de Brecht en France en 1948. La pièce didactique *« L'exception et la règle »*, qui avait été choisie, fut en même temps présentée en Allemagne pour les troupes françaises d'occupation. Un an plus tard, il devient l'assistant de Brecht au Berliner Ensemble; il y travaillera jusqu'en 1958 (c'est-à-dire deux ans après la mort du « patron »). Il sera ensuite metteur en scène au Deutsches Theater de Berlin, puis, en 1969, à la Volksbûhne, dont il est le directeur depuis deux ans (*).

Benno Besson était en Belgique en décembre 1976 pour y monter une pièce qui n'est pas précisément neuve : *« Comme il vous plaira »* de William Shakespeare, fêtera bientôt son 400e anni-

versaire. Elle a été écrite en 1599, deux ans avant Hamlet. 1600 est l'année où Giordano Bruno est brûlé sur un bûcher en place de Rome; Galilée travaille à ses « Propositions ». En 1605 naissent, à peu de distance, « Don Quichotte » et « Volpone ».

Pourquoi le « disciple » de Brecht, citoyen d'élection de la République démocratique allemande, choisit-il de mettre en scène « *Comme il vous plaira* », au Festival d'Avignon d'abord, l'été dernier, à Paris ensuite et, toujours avec la troupe du Théâtre de l'Est parisien, en Belgique francophone ?

Il y a à cela plusieurs raisons.

Besson lui-même répond d'abord : « La fréquentation de Brecht m'a donné le goût du réel et je trouve ce même goût partout dans Shakespeare ». Il ajoute : « Si j'avais à commenter " *Comme il vous plaira* ", je parlerais de vigueur, d'agressivité, de cinglant, de rudesse. »

Vigueur et rudesse apparaissent évidentes dans la mise en scène de Besson, qui n'est assurément pas classique. Traditionnellement, l'œuvre est considérée comme un divertissement poétique et romantique, « proche de la féerie ».

Avec le TEP, Besson rejette cette lecture. Son travail théâtral utilise le matérialisme historique pour appréhender le mouvement concret, le jeu des contradictions sociales. Il situe les amours de Rosalinde et d'Orlando dans un cadre historique : celui de la société féodale en crise, une crise qui touche la famille et les rapports entre hommes et femmes. Il éclaire ce qu'a de singulier et de non-conventionnel la place des femmes, et surtout de Rosalinde, dans le récit : elles détiennent les clés de l'intrigue. A vrai dire, Rosalinde mène le jeu, tient la dragée haute à Orlando, démonte la mécanique des infidélités masculines, lit l'épilogue. C'est tout le code de l'amour courtois, l'idéalisation de la Femme — qui doit compenser l'assujettissement des femmes — c'est toute la mythologie chevaleresque qui sont ainsi mis en cause par une femme forte et narquoise. La pièce acquiert dès lors une dimension politique : elle amène le spectateur à une conscience plus grande de l'Histoire. Elle l'aide à mesurer ce qui demeure encore de cette dominance masculine qui pèse sur notre société depuis le bas moyen âge. Evacuant le fatras poétique qui l'affadit, Besson structure la pièce avec rigueur autour du réel, et la rend stimulante et incisive, plutôt que « féerique »...

Mais le retour de Besson à la langue française constitue aussi un événement, sur lequel il s'est (sommairement) expliqué. A ses yeux, le public français est mal préparé à apprécier des auteurs comme Shakespeare ou Brecht. Leur perception est entravée par « la dictature d'un certain goût », par le poids d'un moule mental. Shakespeare, en qui Voltaire reconnaissait « des étincelles de génie », mais qu'au nom de la vérité il déclarait « si sauvage, si bas, si effréné et si absurde », passe encore en France pour un peu

---

(*) Cette Volksbühne avait été fondée par les socialistes allemands en 1890 afin d'assurer l'accès du théâtre aux ouvriers, et de substituer à « l'esprit fade des salons un art avide de vérité ». En 1927, la VB regroupe plus d'un demi-million d'adhérents, pour la plupart employés, petits fonctionnaires et petits commerçants. Edwin Piscator y a mené quelques expérences importantes, mais elles devaient se solder par une éclatante brouille et par la création du Théâtre Piscator, lequel finit par faire faillite en 1928 malgré le succès des « Aventures du brave soldat Schweik ».

fou, en tout cas pour irrationnel. De la même manière, le public français n'a, pense Besson, retenu de Brecht que ce qu'il y a de rationnel, laissant le reste en rade.

D'avoir senti ce moule et ce barrage, de l'avoir senti très fort à 20 ans, aura sans doute contribué à ce que Besson non seulement suive Brecht et apprenne de lui, mais choisisse de travailler dans la langue de Brecht et dans le pays de Brecht. C'est ainsi que pendant 25 ans, ce Suisse romand n'a pas pratiqué sa langue maternelle. Les retrouvailles n'ont eu lieu que l'été dernier, à Avignon.

Cependant, pour avoir investi pendant 25 ans dans le travail théâtral en RDA, Besson s'est dit résolu à poursuivre sa voie là-bas.

Quelle place Brecht prend-il dans ce travail ?

La question concernait avant tout une situation circonstancielle : pendant plusieurs années, Brecht a été peu joué en RDA, et on a pu échafauder à ce sujet pas mal de spéculations. En fait, a dit Besson, il y a eu des problèmes déplaisants avec les héritiers de Brecht et ces problèmes sont enfin en passe d'être réglés.

Quand il évoque Brecht, Besson recourt volontiers au mot « concret ». Il n'est pas le seul à établir cette liaison. Geneviève Serreau écrit : « Par goût et par choix, Brecht est d'abord concret, résolument, passionnément attaché à l'homme concret, à l'homme situé dans son milieu et dans son histoire ». Refus du discours métaphysique mais aussi refus du slogan, souci de coller au réel mais aussi volonté de mettre le spectateur devant ses responsabilités, de le « contraindre à la liberté », comme dit Geneviève Serreau : telles sont sans doute les plus actuelles et les plus durables des leçons livrées par le travail théâtral de Bertolt Brecht.

C'est vrai qu'il est actuellement de bon ton dans divers pays de mettre Brecht à l'affiche. C'est un signe des temps, un signe heureux. La volonté de l'auteur de « contraindre le spectateur à la liberté » est-elle pour autant automatiquement respectée ? Nous n'avons pas posé la question à Besson, mais il nous semble qu'en la matière rien n'est automatique. De même que *« Comme il vous plaira »* peut par un certain travail théâtral devenir une pièce cinglante, de même *« La bonne âme de Se-Tchuan »* peut dans certaines conditions devenir une fable dépourvue d'actualité.

Pour sa part, Besson qui se méfie visiblement des dogmes et des modèles ne cesse de remettre en question son propre travail. « Il y a des œuvres qu'on ne finit pas d'approfondir », dit-il. Nous serions assez tentés de lui attribuer deux qualités brechtiennes : le sens de la responsabilité politique, le goût de la création théâtrale.

R. L.

44 MILLIONS DE TRAVAILLEUSES

A vingt-cinq ans de l'an deux mille, la Confédération européenne des syndicats a fait le point sur les conditions de vie et de travail des femmes dans quinze pays d'Europe capitaliste : c'est l'objet d'un Livre blanc bourré de faits et de chiffres. Un ouvrage dont notre amie Emilienne Brunfaut a été la cheville ouvrière.

Même incomplètes (pour la France, l'absence du témoignage de la CGT constitue à coup sûr une lacune sérieuse), les données recueillies constituent un bilan riche et utile.

Ce qui frappe l'entrée de jeu, c'est la similitude fondamentale des situations. Certes, il existe des différences entre la Norvège et l'Italie, entre la France et l'Allemagne fédérale. Mais au-delà de ces différences, quelques caractéristiques communes sautent aux yeux : accroissement de l'emploi des femmes — même mariées; accroissement du chômage et maintien du sous-emploi (évalué à deux millions environ tant en France qu'en Italie; ségrégation de l'emploi : inadaptation de la formation professionnelle; non-qualification ou déqualification des travailleuses; manque d'équipements collectifs permettant d'alléger la charge ménagère et familiale des femmes.

La ségrégation de l'emploi qui se traduit par une concentration très élevée de travailleuses dans quelques secteurs (en Belgique, 62 % des ouvrières sont regroupées dans dix des 274 métiers et professions recensés) est manifeste partout, avec une « poussée » féminine dans le tertiaire. C'est ainsi que ce secteur draine 52 % de la main-d'œuvre féminine en République fédérale allemande, 44 % en Italie, 50 % au Luxembourg.

Si le chômage féminin s'accroît partout, il le fait dans une mesure moindre en Norvège et au Luxembourg. Par contre on ne recensait encore en Norvège en 1974 que 8,9 % de femmes occupant des postes de responsabilité dans des bureaux. Le Grand-Duché dénombre 3.900 femmes occupant des postes de direction, notamment dans des professions libérales, l'agriculture, le commerce, l'hôtellerie. « Il s'agit, note non sans malice le Livre blanc,... de femmes dont la plupart sont veuves et qui poursuivent les fonctions exercées précédemment par leur mari ».

Le manque d'équipements est flagrant partout, y compris dans les pays scandinaves. Pour accueillir les enfants de 0 à trois ans, la riche Allemagne fédérale offre 20.000 places, et la Grande-Bretagne 30.000. Des chiffres qui laissent rêveur... L'initiative prise en Autriche, où l'Etat assume jusqu'à 100 % de la charge des frais de garde pour les enfants en bas âge, méritait d'être connue.

Au chapitre des discriminations, le Livre blanc observe « La femme est sous-estimée parce que considérée comme main-d'œuvre d'appoint; elle est sous-qualifiée parce que la préparation de la jeune fille à la vie de travail est souvent irrationnelle et fonction d'une option rétrograde du rôle de la femme dans la société. La proportion de jeunes filles reste minime dans les branches d'études directement en rapport avec des possibilités d'emploi dans les secteurs de pointe de l'économie. En outre, la réadaptation, le perfectionnement, le « recyclage » professionnels sont organisés sur une base discriminatoire quant à l'éventail des emplois offerts et peu adaptés aux disponibilités de temps des travailleuses. » Que cela soit vrai à l'échelle de quinze pays européens, classés — à l'Espagne près — parmi les pays les plus riches, constitue un réquisitoire supplémentaire contre le système capitaliste.

Livre blanc des travailleuses d'Europe — C E.S., Montagne aux Herbes Potagères, 37 — 1000 Bruxelles.

LES SYSTEMES DE VALEURS DES BELGES FRANCOPHONES

« Rendre compte périodiquement de l'évolution de certains aspects importants de la vie sociale » : tel est le but, fort intéressant que s'assigne le Service de diagnostic social, inauguré à l'Université catholique de Louvain sous l'égide de l'Institut des sciences politiques et sociales, et sous la direction de R. Rezsohazy.

Première manifestation publique de ce service : une étude en quatre cahiers des systèmes de valeurs des Belges francophones. Le premier cahier comporte une définition et une typologie des valeurs et présente la méthodologie adoptée. Les deuxième et troisième cahiers analysent les résultats de l'enquête. Un quatrième cahier, encore à paraître, doit dégager les principales causes et les orientations majeures des changements en cours.

« Nous entendons par valeur, écrivent les auteurs, tout ce que les acteurs sociaux (aussi bien des individus que des ensembles d'individus) désirent ou repoussent, estiment ou désapprouvent, recommandent ou déconseillent, proposent comme idéal ou interdisent. Tous les faits sociaux et leurs constellations, — qu'ils soient des idées, des sentiments, des actes, des institutions, des attitudes ou des comportements — peuvent devenir des valeurs à partir du moment où les acteurs sociaux élaborent à leur sujet des opinions et des croyances qui expriment leur appréciation ou leur dépréciation, leur attirance ou leur répulsion. »

A partir de cette définition, les auteurs observent avec raison que les valeurs fournissent la matière première à l'idéologie; elles se situent à coup sûr dans le domaine que les marxistes appellent superstructurel.

Mais à partir de cette définition, les valeurs sont ici considérées « en soi », détachées des conditions sociales et économiques qui les ont fait naître, et elles deviennent des entités autonomes. C'est là que l'analyse du Service de diagnostic social nous laisse sur notre faim. De fait, cette analyse est délibérément et profondément idéaliste.

On nous dit par exemple, à l'orée du premier cahier, que toute révolution ou crise est précédée de la transformation d'un système de valeurs des groupes les plus agissants. Cela nous paraît incontestable, et il n'est certes pas inintéressant de prendre la mesure de ces transformations. Mais si on s'enferme à ce niveau d'analyse, la question essentielle de savoir pourquoi et comment s'opère un changement de valeurs risque fort de rester sans réponse. Nous attendrons assurément le quatrième cahier pour nous faire à cet égard un avis plus autorisé. L'introduction historique tentée par les auteurs nous paraît néanmoins indigente. Pour « montrer la genèse de la situation que connaissait notre société au moment où nous avons réalisé notre enquête », c'est-à-dire vers 1975, le premier cahier propose le découpage que voici, pour la période qui commence en 1945 : 1) reconstruction, troisième révolution industrielle et triomphe de la société de consommation; 2) vers 1968, crise de culture et de civilisation, mise en branle par les milieux universitaires

qui se posent la question « L'abondance, pour quoi faire ? »; 3) fin 1973, crise économique, qui éclate « à l'occasion de l'arrêt des fournitures de pétrole par les pays arabes ». Cette crise « révèle notre dépendance, met fin à l'époque de l'énergie peu coûteuse et inaugure peut-être une période de ralentissement général de l'expansion ».

Le moins qu'on puisse dire, c'est que l'analyse ne débouche pas sur de fulgurantes clartés. La notion de société reste toujours désincarnée, rien ne permet de soupçonner l'existence de classes sociaels, de conflits entre classes dominantes et classes dominées. Et ne pas encore apercevoir maintenant que la crise économique qui nous frappe est non pas une crise conjoncturelle, mais une crise structurelle du système capitaliste, est assez stupéfiant, même si l'introduction historique se veut « sans prétention scientifique ».

C'est dommage car le travail d'enquête semble avoir été effectué avec un sérieux exemplaire.

R. L.

Etude sur les systèmes de valeurs des Belges francophones — Université catholique de Louvain, 1976.

Revues

La Revue nouvelle

Nous retiendrons surtout du numéro de novembre de la R.N. son dossier original sur « **l'Italie, en transition... vers quoi ?** ».

A travers l'analyse du scrutin des législatives de juin 1976, s'affirme un fait majeur : la transformation de la Démocratie chrétienne est entrée dans une phase décisive. Il est bien évident que nous ne contestons pas cette appréciation, banale au demeurant. Mais on peut s'interroger sur l'interprétation qu'Attilio Monasta donne des liaisons établies par la DC « avec le syndicalisme du secteur public et avec le syndicalisme autonome de certains secteurs comme l'école et les transports ». Ces liaisons seraient le signe de ce que jadis « parti interclassiste avec une base ouvrière et populaire », la DC est en train de devenir « un parti bourgeois modéré ».

Certes, le syndicalisme « autonome » dans l'enseignement ou les transports indique dans le chef de ceux qui le pratiquent une volonté de distanciation envers les organisations syndicales de l'ensemble de la classe ouvrière, c'est-à-dire à la fois un certain corporatisme et le refus de se situer **dans** la classe ouvrière. Par contre, il nous paraît périlleux de cataloguer le syndicalisme du secteur public — des boueux aux enseignants, en passant par les cheminots et les employés communaux — comme extérieur à la classe ouvrière et « bourgeois ». Faut-il rappeler qu'en 1960, ce sont dans une large mesure les syndiqués des services publics qui ont donné le ton à la grande grève contre la loi unique ? Et ne faut-il pas chercher ailleurs — notamment dans le transfert des voix venues de la droite, y compris fasciste — la transformation de la base sociale de la DC ?

Ceci dit ,on lira avec un vif intérêt l'étude de Luciano Martini sur « **L'Eglise italienne et la stratégie du rassemblement** ». Il s'agit de la stratégie qui vise à répondre au processus de désagrégation et de « dispersion » politique et religieuse des forces catholiques, processus qui a suivi Vatican II et n'a cessé de se développer depuis lors. On se trouve en présence d'une vaste tentative de récupération et de consolidation du bloc catholique, dont l'assemblée « Evangélisation et promotion humaine », organisée en octobre 1976 par l'épiscopat italien devait constituer une étape importante, et dont l'organisme « Communion et Libération » est un des instruments privilégiés. L'auteur montre que l'objectif essentiel de l'Eglise italienne est de « renforcer chez les croyants le sens de leur propre identité, et ce à travers l'opposition à un « adversaire » externe ou interne à combattre ». Pratiquement, cela revient à sauver le monde catholique par la vieille DC, à défaut de mieux... Et c'est une des raisons pour lesquelles Luciano Martini considère comme « presque impossible » la réussite du plan stratégique de la hiérarchie.

C'est l'avortement qui a fourni son titre-vedette à la R.N. de décembre. La revue dénonce le dé-

guisement que représente l'appellation d'éthiques donnée aux problèmes de la contraception et de l'interruption de grossesse, et elle montre comment a fonctionné la commission dite éthique. Les clivages confessionnels y ont été déterminants (14 catholiques et onze non-catholiques); son caractère élitaire, soigneusement organisé, constituait un moyen sûr pour maintenir le débat dans un climat confidentiel. Jean-Claude Willame raconte quelques épisodes significatifs de la vie de la commission : l'élimination d'un gêneur appelé Robert Houben (ci-devant président du PSC) et la rédaction par une seule personne du rapport de minorité, dit rapport des douze, auquel « La Libre Belgique » réserva les honneurs du vainqueur. On lira aussi avec intérêt la radioscopie des deux rapports, effectuée par Jacqueline Aubenas. Intérêt d'autant plus vif qu'à la fin de décembre 1976, ces documents n'avaient toujours pas été distribués aux parlementaires. Les manipulations idéologiques des douze y sont remarquablement décortiquées, et le ton direct et non-passionnel des treize y prend toute sa valeur, même « si l'on peut craindre que les solutions proposées, en voulant trop ménager, n'aménagent rien de durable ».

Dans le même numéro, une étude de de Joseph Schoonbroodt sur « les équivoques de la confrontation sociale » montre que les clés tenues par les patrons « ouvrent les portes des coffres-forts plutôt que celles des bureaux d'embauche ».

Le Bulletin de la F.A.R.

La place que consacre le Bulletin de la F.A.R. (N° 72) au problème du chômage partiel des employés est amplement justifiée par les agressions patronales contre le statut des appointés. Une chronique d'Albert Faust avait attiré l'attention des lecteurs des Cahiers marxistes sur ce problème, en novembre dernier.

Urbain Destrée situe l'enjeu « fondamental et à long terme » de la bataille engagée à partir des ACEC de Herstal, et rapidement élargie à tout le pays. Ce qui est en cause, montre-t-il, face à l'accroissement massif du nombre des employés, c'est le statut des employés, techniciens et cadres sous tous ses aspects. « Les préavis comme les menaces de mise en chômage partiel des appointés sont des volets déterminants de cette volonté patronale. Il s'agit de l'attaque d'un statut, d'une agression contre la stabilité de rémunération et d'emploi ». Et le secrétaire général du SETCa de Liège-Huy-Waremme d'ajouter : « Aujourd'hui, suite à une formidable mutation historique, ils (les appointés) constituent un bloc déterminant dans les luttes sociales; leur nombre s'est accru en termes absolus et relatifs, leur syndicalisation aussi, leur combativité a connu d'extraordinaires progrès. » Ces considérations, fort pertinentes, soulignent implicitement l'importance d'une globalisation des luttes des appointés et des ouvriers, l'urgence aussi d'une interprofessionnalisation des luttes. Et cela d'autant plus que, selon les chiffres sur la conjoncture repris dans la même livraison du Bulletin de la F.A.R., « l'emploi ne témoigne d'aucune propension à arrêter sa chute », et tout indique une nouvelle aggravation du chômage pour l'hiver.

Toujours dans ce numéro 72, Georges Vandersmissen s'interroge sur la portée pour la Wallonie de l'action du Fonds européen de développement régional et Emile Delvaux poursuit une réflexion commencée dans la livraison précédente, sur l'expérience de « pédagogie syndicale » de la F.A.R. Delvaux avait dressé un bilan d'action de dix ans dans ce domaine.

« Le but poursuivi n'est pas **seulement de combler certaines lacunes de l'enseignement dispensé aux travailleurs, mais surtout de** donner aux militants engagés dans **la lutte syndicale une formation qualitativement différente du conditionnement capitaliste. Il s'agit notamment de permettre de valoriser leur pratique et de réaliser à tous les niveaux le contrôle ouvrier ».**

En dix ans, bien des méthodes ont changé à la Fondation André

Renard afin de donner aux militants — les tout neufs et ceux qui sont déjà aguerris — la formation la plus adéquate, la plus ouverte, la plus critique. Recherche de procédés pédagogiques féconds, recours à l'audio-visuel, décentralisation plus poussée, souci de coller aux spécificités de certaines centrales, volonté de ne jamais céder à la routine, formation des formateurs — l'éducation permanente des militants syndicaux n'est pas une entreprise facile, et on sait les innombrables écueils auxquels elle se heurte. Le bilan établi par E. Delvaux apparaît très positif. Que « le besoin en formation soit un fait de plus en plus établi dans le mouvement syndical » est en soi un progrès — qui en exige d'autres. Voilà un de ces besoins culturels nouveaux surgis du développement du mouvement ouvrier. Mettre les travailleurs en état d'exercer à tous les niveaux le contrôle ouvrier est une tâche considérable, qui ne sera jamais achevée...

Socialisme

Le numéro d'octobre de « Socialisme » est consacré à l'Europe et dédié à la mémoire de Fernand Dehousse, qui aurait dû y occuper la première place.

Si pour le Français Michel Rocard, « l'imposture de l'Europe du chômage, de l'inflation et de l'austérité est éclatante », cette imposture apparaît moins évidente à Henri Simonet, encore que celui-ci admette que « l'Union européenne, reportée à un horizon plus éloigné que celui de 1980, n'est pas une panacée ». La question posée par Simonet est de savoir si l'Union européenne pourrait se dégager de l'orbite américaine. C'est sa seule audace, et la question reste oratoire. Car aux yeux de Simonet le pouvoir militaire, monétaire et plus généralement économique des USA est tel que la CEE est vouée à la dépendance. L'Union européenne serait indéniablement un facteur d'accroissement de l'indépendance de l'Europe, mais ce serait, dit-il, au prix d'une Europe militaire : « si l'Union européenne amène les Européens à avoir les moyens militaires de leur ambition politique, ils pourraient alors organiser un dialogue plus équilibré avec les Etats-Unis ».

Traitant de la sécurité de l'Europe occidentale, Arel acte pour sa part sans complaisance l'état de vassalité généralisée de plus en plus évident de cette Europe vis-à-vis des Etats-Unis. Et il pose, lui aussi, des questions, moins oratoires. Cette vassalité est-elle acceptable ? Faudra-t-il une solution de rechange. Sans jamais évoquer la possibilité d'une pression de l'opinion publique pour débloquer le dossier du désarmement, Arel répond : un autre type d'alliance avec les Etats-Unis est difficile à imaginer, et une neutralité non-armée rendrait l'Ouest européen trop vulnérable. Dès lors, la sécurité de l'Europe occidentale passe par son unité politique mais cette unité politique se heurte à de nombreux obstacles. Arel espère beaucoup d'un « Comité socialiste européen ». Mais où va-t-il chercher des raisons de croire qu'un Callaghan, un Helmut Schmidt ou un Soarès veuillent rendre l'Europe moins dépendante des USA ?

C'est aussi la question que l'on pourrait poser à Robert Falony, qui rejoignant d'une certaine manière Michel Rocard, rappelle crûment le caractère libéral du Traité de Rome (dont les socialistes se sont non seulement accommodés, mais sur lequel ils ont fondé des espoirs) et dresse un bilan : « le capitalisme n'a retenu de l'idée européenne que ce qui servait ses intérêts, ses projets ». Et Falony de conclure que seul le Socialisme peut relever le flambeau de l'Europe « à travers une action qui se confond avec la lutte socialiste elle-même : introduire à tous les niveaux le maximum possible de socialisme, de la commune à la Communauté ». N'est-ce pas un peu vague comme exigence ? Les luttes ouvrières contre les multinationales ne fournissent-elles pas une amorce plus concrète pour cette Europe des travailleurs ? Une Europe qui reste à faire et qui ne se forgera que sur la base d'une action des masses contre les monopoles, ceux-là même qui se sont servi du Traité de Rome...

R.L.

Aux Editions de la Fondation Joseph Jacquemotte

Vient de paraître :

ISABELLE BLUME,

Entretiens recueillis et présentés par José Gotovitch

Des articles, des confidences, des inédits d'une grande militante de chez nous

425 F

JACQUES ARON

Théorie et pratique de la spéculation foncière, avec un avant-propos de Jacques Moins

1973 — **70 F.**

PIERRE JOYE ET ROSINE LEWIN

L'Eglise et le mouvement ouvrier en Belgique

1967 — **240 F.**

4me SEMAINE DE LA PENSEE MARXISTE A BRUXELLES

Sexualité et morale d'aujourd'hui

1973 — **176 F.**

L'abonnement annuel aux Cahiers marxistes
(dix livraisons) pour 1977
est fixé à 500 F,
montant qui se réduit à 250 F pour les moins de 25 ans.
Etranger : 600 F.

Abonnez-vous ou réabonnez-vous sans tarder

Faites connaître les C.M. autour de vous

Aidez-nous à étendre la diffusion des C.M. et envoyez-nous vos suggestions et observations sur le contenu de la revue.

Adresse : 20, avenue de Stalingrad, 100 Bruxelles
CCP N° 000 0188745 80 de la Fondation J. Jacquemotte,
20, av. de Stalingrad, 1000 Bruxelles.

Auteur-éditeur responsable et correspondance :

Rosine Lewin / rédacteur en chef
Avenue de Stalingrad, 18-20, 1000 Bruxelles

60 F